



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Reunion

| Rapport annuel de mise en œuvre | |
|--|---|
| Période | 01/01/2016 - 31/12/2016 |
| Version | 2016.1 |
| Statut - Nœud actuel | Accepté par la CE - European Commission |
| Référence nationale | |
| Date d'approbation par le comité de suivi | 23/06/2017 |

| Version du programme en vigueur | |
|--|--|
| CCI | 2014FR06RDRP004 |
| Type de programme | Programme de développement rural |
| Pays | France |
| Région | Réunion |
| Période de programmation | 2014 - 2020 |
| Version | 2.1 |
| Numéro de la décision | C(2015)6028 |
| Date de la décision | 25/08/2015 |
| Autorité de gestion | Conseil Général de La Réunion |
| Organisme de coordination | Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA) |

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS..... | 9 |
| 1.a) Données financières..... | 9 |
| 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées..... | 9 |
| 1.b1) Tableau récapitulatif..... | 9 |
| 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire..... | 15 |
| 1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F..... | 35 |
| 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]..... | 36 |
| 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION..... | 37 |
| 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification..... | 37 |
| 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation)..... | 37 |
| 2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation)..... | 37 |
| 2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne..... | 39 |
| 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation..... | 40 |
| 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation)..... | 40 |
| 2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation)..... | 41 |
| 3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES..... | 42 |
| 3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme..... | 42 |
| 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces..... | 42 |
| 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME..... | 44 |
| 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action..... | 44 |
| 4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)..... | 44 |
| 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action..... | 45 |
| 4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]..... | 46 |
| 5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE..... | 53 |
| 5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales..... | 53 |

| | |
|--|----|
| 5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables | 54 |
| 5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités | 55 |
| 5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables..... | 56 |
| 5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées» | 57 |
| 6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES | 58 |
| 7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME..... | 59 |
| 7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?..... | 59 |
| 7.a1) Liste des mesures contribuant au DP | 59 |
| 7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 59 |
| 7.a3) Méthodes appliquées..... | 60 |
| 7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 60 |
| 7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 61 |
| 7.a6) Réponse à la question d'évaluation | 61 |
| 7.a7) Conclusions et recommandations | 65 |
| 7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?..... | 65 |
| 7.b1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 66 |
| 7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 66 |
| 7.b3) Méthodes appliquées | 67 |
| 7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 67 |
| 7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 68 |
| 7.b6) Réponse à la question d'évaluation..... | 68 |
| 7.b7) Conclusions et recommandations | 71 |
| 7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?..... | 71 |
| 7.c1) Liste des mesures contribuant au DP | 72 |
| 7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 72 |
| 7.c3) Méthodes appliquées..... | 73 |
| 7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 73 |
| 7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 73 |
| 7.c6) Réponse à la question d'évaluation | 74 |
| 7.c7) Conclusions et recommandations | 77 |
| 7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant | |

| | |
|--|-----|
| d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole? | 77 |
| 7.d1) Liste des mesures contribuant au DP | 78 |
| 7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 79 |
| 7.d3) Méthodes appliquées | 79 |
| 7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 80 |
| 7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 81 |
| 7.d6) Réponse à la question d'évaluation | 81 |
| 7.d7) Conclusions et recommandations | 85 |
| 7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations? | 85 |
| 7.e1) Liste des mesures contribuant au DP | 86 |
| 7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 86 |
| 7.e3) Méthodes appliquées | 86 |
| 7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 87 |
| 7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 87 |
| 7.e6) Réponse à la question d'évaluation | 88 |
| 7.e7) Conclusions et recommandations | 92 |
| 7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles? | 92 |
| 7.f1) Liste des mesures contribuant au DP | 93 |
| 7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 94 |
| 7.f3) Méthodes appliquées | 94 |
| 7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 95 |
| 7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 95 |
| 7.f6) Réponse à la question d'évaluation | 95 |
| 7.f7) Conclusions et recommandations | 97 |
| 7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles? | 97 |
| 7.g1) Liste des mesures contribuant au DP | 98 |
| 7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 98 |
| 7.g3) Méthodes appliquées | 99 |
| 7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 99 |
| 7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 99 |
| 7.g6) Réponse à la question d'évaluation | 100 |

| | |
|---|-----|
| 7.g7) Conclusions et recommandations | 103 |
| 7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?..... | 103 |
| 7.h1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 104 |
| 7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 104 |
| 7.h3) Méthodes appliquées | 105 |
| 7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 105 |
| 7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 105 |
| 7.h6) Réponse à la question d'évaluation..... | 106 |
| 7.h7) Conclusions et recommandations | 110 |
| 7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides? | 110 |
| 7.i1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 111 |
| 7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 111 |
| 7.i3) Méthodes appliquées | 111 |
| 7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 112 |
| 7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 112 |
| 7.i6) Réponse à la question d'évaluation..... | 112 |
| 7.i7) Conclusions et recommandations | 116 |
| 7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?..... | 116 |
| 7.j1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 117 |
| 7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 117 |
| 7.j3) Méthodes appliquées | 117 |
| 7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 118 |
| 7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 118 |
| 7.j6) Réponse à la question d'évaluation..... | 119 |
| 7.j7) Conclusions et recommandations | 121 |
| 7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?..... | 121 |
| 7.k1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 122 |
| 7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 122 |
| 7.k3) Méthodes appliquées | 122 |
| 7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 123 |
| 7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 123 |
| 7.k6) Réponse à la question d'évaluation..... | 124 |
| 7.k7) Conclusions et recommandations | 126 |

| | |
|---|-----|
| 7.1) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires? | 126 |
| 7.11) Liste des mesures contribuant au DP..... | 127 |
| 7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 127 |
| 7.13) Méthodes appliquées | 127 |
| 7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 128 |
| 7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 128 |
| 7.16) Réponse à la question d'évaluation..... | 128 |
| 7.17) Conclusions et recommandations | 131 |
| 7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?..... | 131 |
| 7.m1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 132 |
| 7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 132 |
| 7.m3) Méthodes appliquées | 132 |
| 7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 135 |
| 7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 135 |
| 7.m6) Réponse à la question d'évaluation..... | 136 |
| 7.m7) Conclusions et recommandations | 136 |
| 7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?..... | 136 |
| 7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie? | 136 |
| 7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?..... | 136 |
| 7.p1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 137 |
| 7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 137 |
| 7.p3) Méthodes appliquées | 138 |
| 7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 138 |
| 7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 138 |
| 7.p6) Réponse à la question d'évaluation..... | 139 |
| 7.p7) Conclusions et recommandations | 143 |
| 7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales? | 143 |
| 7.q1) Liste des mesures contribuant au DP..... | 144 |
| 7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 144 |
| 7.q3) Méthodes appliquées | 145 |
| 7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données..... | 146 |

| | |
|--|-----|
| 7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 146 |
| 7.q6) Réponse à la question d'évaluation | 146 |
| 7.q7) Conclusions et recommandations | 149 |
| 7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales? | 149 |
| 7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR? | 149 |
| 7.s1) Synergies du programme et effet transversal | 150 |
| 7.s2) Méthodes appliquées | 150 |
| 7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires | 150 |
| 7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 150 |
| 7.s5) Réponse à la question d'évaluation | 151 |
| 7.s6) Conclusions et recommandations | 151 |
| 7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013? | 151 |
| 7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN) | 152 |
| 7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 152 |
| 7.t3) Méthodes appliquées | 152 |
| 7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 153 |
| 7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 154 |
| 7.t6) Réponse à la question d'évaluation | 154 |
| 7.t7) Conclusions et recommandations | 154 |
| 7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013? | 154 |
| 7.u1) Logique d'intervention du RRN | 155 |
| 7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC | 155 |
| 7.u3) Méthodes appliquées | 155 |
| 7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données | 156 |
| 7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation | 156 |
| 7.u6) Réponse à la question d'évaluation | 157 |
| 7.u7) Conclusions et recommandations | 157 |
| 7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme | 157 |
| 7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme | 157 |
| 7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme | 157 |

| | |
|--|-----|
| 7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme | 157 |
| 7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme | 157 |
| 7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme | 157 |
| 7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme | 157 |
| 7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme | 158 |
| 7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme | 158 |
| 7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme | 158 |
| 8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 | 159 |
| 8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013] | 159 |
| 8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013] | 160 |
| 8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme | 160 |
| 9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION | 162 |
| 10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] | 163 |
| 11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES | 164 |
| Annex II | 165 |
| Annex III | 175 |
| Documents | 178 |

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

| Domaine prioritaire 1A | | | | | | |
|--|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) | 2014-2016 | | | 0,43 | 2,10 | 20,45 |
| | 2014-2015 | | | | | |

| Domaine prioritaire 1B | | | | | | |
|---|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B) | 2014-2016 | | | 2,00 | 4,55 | 44,00 |
| | 2014-2015 | | | | | |

| Domaine prioritaire 1C | | | | | | |
|--|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C) | 2014-2016 | | | | | 3 500,00 |
| | 2014-2015 | | | | | |

| Domaine prioritaire 2A | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | | 2014-2016 | 0,13 | 0,55 | | | 23,62 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 598 563,00 | 19,78 | 636 912,94 | 3,50 | 18 191 916,57 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6 067 355,62 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 16 774 128,00 | 19,28 | 0,00 | 0,00 | 87 016 666,67 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 000 000,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 283 600,00 | 2,47 | 0,00 | 0,00 | 11 485 174,41 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 20 656 291,00 | 16,30 | 636 912,94 | 0,50 | 126 761 113,27 |

| Domaine prioritaire 2B | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B) | | 2014-2016 | 0,43 | 18,20 | 0,13 | 5,50 | 2,36 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 793 415,00 | 43,87 | 94 500,00 | 2,31 | 4 087 607,72 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 231 413,20 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 406 864,00 | 18,61 | 276 800,00 | 3,66 | 7 560 000,00 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 200 279,00 | 24,85 | 371 300,00 | 2,88 | 12 879 020,92 |

| Domaine prioritaire 3A | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | | 2014-2016 | | | | | 0,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations) | | 2014-2016 | | | | | 50,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 986 254,00 | 118,66 | 29 124,00 | 1,74 | 1 673 876,75 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 504 264,13 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 4 627 189,00 | 9,82 | 0,00 | 0,00 | 47 120 000,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 167 091,00 | 49,51 | 610 225,56 | 9,54 | 6 397 255,14 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 9 780 534,00 | 17,56 | 639 349,56 | 1,15 | 55 695 396,02 |

| Domaine prioritaire 3B | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B) | | 2014-2016 | | | | | 4,99 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 910 378,00 | 39,26 | 320 528,39 | 6,59 | 4 865 843,30 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 465 860,74 |
| M05 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 666 666,67 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 265 200,00 | 25,87 | 0,00 | 0,00 | 4 890 611,87 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 175 578,00 | 22,86 | 320 528,39 | 2,31 | 13 888 982,58 |

Priorité P4

| Priorité P4 | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|------------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A) | | 2014-2016 | | | | | 2,88 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | | 2014-2016 | | | | | 17,80 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | | 2014-2016 | | | | | 18,27 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A) | | 2014-2016 | | | | | 20,46 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 2 349 055,00 | 59,89 | 368 615,09 | 9,40 | 3 922 206,51 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 012 882,30 |
| M07 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6 800 000,00 |
| M08 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 300 000,00 | 1,58 | 0,00 | 0,00 | 19 000 000,00 |
| M10 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 23 200 000,00 |
| M11 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 906 666,67 |
| M13 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 45 333 333,33 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 8 264 764,00 | 40,43 | 155 409,30 | 0,76 | 20 440 291,91 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 10 913 819,00 | 8,76 | 524 024,39 | 0,42 | 124 615 380,72 |

| Domaine prioritaire 5A | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A) | | 2014-2016 | | | | | 19,43 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 525 215,82 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 158 224,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 286 539,00 | 0,34 | 0,00 | 0,00 | 83 480 000,00 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 286 539,00 | 0,34 | 0,00 | 0,00 | 84 163 439,82 |

| Domaine prioritaire 5B | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) | | 2014-2016 | | | | | 7 111 111,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 333 333,33 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 333 333,33 |

| Domaine prioritaire 5C | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro) | | 2014-2016 | | | | | 7 520 000,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 640 000,00 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 640 000,00 |

| Domaine prioritaire 6A | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A) | | 2014-2016 | | | | | 200,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 457 600,00 | 14,30 | 0,00 | 0,00 | 3 200 000,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 204 040,00 | 40,81 | 0,00 | 0,00 | 500 000,00 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 450 502,00 | 3,88 | 0,00 | 0,00 | 11 600 000,00 |
| M08 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 438 500,00 | 6,89 | 0,00 | 0,00 | 6 366 666,67 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 928 608,00 | 9,95 | 0,00 | 0,00 | 9 333 333,33 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 2 479 250,00 | 8,00 | 0,00 | 0,00 | 31 000 000,00 |

| Domaine prioritaire 6B | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| Nom de l'indicateur cible | | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B) | | 2014-2016 | | | | | 400,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | | 2014-2016 | | | | | 20,29 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B) | | 2014-2016 | | | | | 20,29 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| Mesure | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| M07 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 934 262,00 | 2,54 | 0,00 | 0,00 | 36 800 000,00 |
| M19 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 40 000,00 | 0,14 | 0,00 | 0,00 | 27 733 333,34 |
| Total | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 974 262,00 | 1,51 | 0,00 | 0,00 | 64 533 333,34 |

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le programme de développement rural de la Réunion a été adopté le 25 août 2015 par la Commission européenne. Il est doté d'une enveloppe de 524 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 385,5 millions d'euros du budget de l'UE (soit 3,4 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 138 millions d'euros de contreparties nationales). Le FEADER représente ainsi 18% des fonds européens gérés par le territoire.

Le PDR regroupe 54 types d'opérations associés à 12 mesures (hors assistance technique). Ces types d'opérations ont pour but de permettre l'atteinte des objectifs de chacun des 15 domaines prioritaires. Ces domaines prioritaires sont eux-mêmes associés à 6 priorités, définies au niveau européen et communes à l'ensemble des Programmes de développement ruraux européens.

cf Figure 1 : Répartition du budget du PDR selon les priorités (total des dépenses publiques)

- **Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

La Priorité 1 est une priorité transversale du PDR, aucun montant ne lui est directement associé ni aucun indicateur. A la Réunion, cette priorité s'appuie sur les trois domaines prioritaires :

- - 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales
 - 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement
 - 1C - Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

- **Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

139 M€ de dépenses publiques du PDR sont destinés à alimenter la Priorité 2. Elle s'appuie à La Réunion sur les deux domaines prioritaires :

- - 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la

restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

- 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

- **Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

69 M€ de dépenses publiques du PDR sont destinés à alimenter la Priorité 3. Elle s'appuie à la Réunion sur les deux domaines prioritaires :

- - 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles
 - 3B - Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

- **Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

124 M€ de dépenses publiques du PDR sont destinés à alimenter la Priorité 4. Elle s'appuie à la Réunion sur trois domaines prioritaires :

- - 4A - Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens
 - 4B - Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides
 - 4C - Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols

- **Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

95 M€ de dépenses publiques du PDR sont destinés à alimenter la Priorité 5. Elle est à la Réunion divisée

en trois domaines prioritaires :

- - 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture
 - 5B - Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
 - 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie

• **Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales**

96 M€ de dépenses publiques du PDR sont destinés à alimenter la Priorité 5. Elle s'appuie à la Réunion sur ces deux domaines prioritaires :

- - 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois
 - 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Domaines Prioritaires :

Domaine prioritaire 2A : 20 656 291,00 €

M01: 3 598 563,00 €

M04: 16 774 128,00 €

M16 : 283 600,00 €

Domaine prioritaire 2B : 3 200 279,00 €

M01 1 793 415,00 €

M06 1 406 864,00 €

Domaine prioritaire 3A: 9 780 534,00 €

M01: 1 986 254,00 €

M04: 4 627 189,00 €

M16: 3 167 091,00 €

Domaine prioritaire 3B: 3 175 578,00 €

M01: 1 910 378,00 €

M16: 1 265 200,00 €

Priorité P4: 10 913 819,00 €

M01: 2 349 055,00 €

M08: 300 000,00 €

M16: 8 264 764,00 €

Domaine prioritaire 5A: 286 539,00 €(M04)

Domaine prioritaire 6A : 2 479 250,00 €

M01 : 457 600,00 €

M04: 204 040,00 €

M06: 450 502,00 €

M08: 438 500,00 €

M16: 928 608,00 €

Domaine prioritaire 6B: 974 262,00 €

M07: 934 262,00 €

M19: 40 000,00 €

Dynamique de programmation du PDR fin 2016

Au 31 décembre 2016, le taux de programmation du PDR est de 10%¹ et les paiements représentent moins de 1% de la maquette de dépenses publiques.

Les taux d'avancement sont variables d'une priorité à l'autre. La priorité 3 avec un taux d'avancement de 19% est la plus avancée. Elle est suivie par la priorité 2 avec un taux d'avancement de 17%. Les priorités 4 (9%) et 6 (4%) présentent peu de programmation tandis que la priorité 5 est programmée à moins de 1%. Les taux de paiements sont très faibles pour chacune des priorités.

Les niveaux de programmation sont aussi variables selon les mesures du PDR. La programmation est portée par les actions de la mesure 1, transfert de connaissance et actions d'information (21% de la programmation), la mesure 4, Investissements physiques (43% de la programmation) et la mesure 16, coopération (27% de la programmation). Seules les mesures 1, 6 (Développement des exploitations

agricoles et des entreprises) et 16 ont reçu des paiements mais dans des proportions très limitées.

1 La programmation exclue les mesures dédiées à l'ICHN, les MAEC et l'agriculture biologique qui bien que contractualisées par les agriculteurs n'apparaissent pas dans les données de suivi présentées ci-dessous car l'instruction dans ISIS n'a pas encore été réalisée

2 Les paiements correspondent à 13 dossiers soldés, dont le contrôle de service fait a été réalisé et entièrement payés via OSIRIS au 31/12/2016 ainsi qu'aux paiements dédiés aux dotations jeunes agriculteurs bien que le dernier versement se fasse au bout de 5 ans

Mesure 1 - Transferts de connaissances et actions d'information :

1.1.1 Accroître les compétences des acteurs en milieu rural

Faisant suite à un appel à projets lancé le 27 mai 2015, une opération « Pour un territoire des hauts ruraux compétent et innovateur » a été programmée au bénéfice de l'A2DR (Association Développement Rural de La Réunion) sur le TO « Accroître les compétences des acteurs en milieu rural ».

L'objectif de cette opération est d'accompagner les processus conduisant un habitant à devenir acteur, de qualifier les jeunes et opérateurs économiques en accroissant leur compétence, d'ouvrir des perspectives de développement individuel et collectif, pour concourir in fine à l'émancipation et au progrès des Hauts de La Réunion.

1.2.1 Transfert de connaissances et actions d'information

Faisant suite à un appel à projets lancé le 18 mai 2015, 72 dossiers ont été programmés au titre du TO « Transfert de connaissances et actions d'information » au 31 décembre 2015 pour un montant total FEADER de 8 627 748,62 €.

Le montant de FEADER payé s'élève à 1,44 M€ soit 6,05% de la maquette.

Ce TO vise à soutenir les organismes professionnels agricoles intervenant dans une démarche de soutien à l'encadrement technique régulier et aux conditions d'exercice de l'activité agricole, selon les grandes orientations du projet agricole de la Réunion.

Les actions éligibles au titre de ce TO portent sur la diffusion des savoirs et des techniques au sein des exploitations agricoles, au travers des groupes cibles, et en accompagnant les projets d'acquisition de

connaissances et de compétences des agriculteurs.

1.1.2 Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées

1 dossier a été programmé au titre du TO « formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées » au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 100 500 €.

Ce TO vise à soutenir des programmes annuels ou pluriannuels de formations de type classique portant sur l'élévation du niveau de connaissance et des compétences des actifs du secteur agricole et des acteurs économiques (PME) opérant en zone rurale.

Répartition par mesures :

Au titre de la mesure 1 :

- 3 598 563 € de dépenses publiques (DP) sont engagés sur le DP 2A.
- 1 793 415 € de DP sont engagés sur le DP 2B.
- 1 986 254 € de DP sont engagés sur le DP 3A.
- 1 910 378 € sont engagés sur le DP 3B.
- 2 349 055 € sont engagés sur la priorité 4.
- 457 600 € sont engagés sur le DP 6A.

Mesure 4 – Investissements physiques

4.1.2 Création ou modernisation des unités de production animale

2,5 M € ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

Les objectifs techniques et technologiques de ce type d'opération sont de :

- Poursuivre l'effort entrepris depuis 2007 par les filières animales de se doter d'outils de productions animales plus performants et en relation avec les objectifs stratégiques de développement fixés (DEFI entre autre, conquête de nouveaux marchés, trouver un équilibre en production locale et importation,

augmentation du nombre d'animaux produits localement),

- Permettre l'adaptation technique et technologique des unités de productions en référence aux modes de production plus efficaces, moins énergivores, respectueux des bonnes pratiques agricoles, agronomiques, sanitaires et environnementales,
- Accompagner la modernisation ou l'adaptation des unités de production animale existantes, renforçant ainsi la durabilité des exploitations agricoles associées,
- Mettre en place les unités de traitement et/ou valorisation des effluents d'élevage (au-delà des obligations réglementaires) dans le cadre du développement de la bio économie agricole (valorisation économique des sous-produits et des déchets agricoles) et d'une réduction de l'empreinte environnementale de l'activité agricole insulaire.

4.1.3 Mécanisation et équipement des exploitations agricoles

930 245 € ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

Le présent type d'opération vise à poursuivre l'effort de modernisation des exploitations agricoles par la mécanisation, l'automatisation des itinéraires de production en favorisant notamment les démarches collectives de type CUMA et par l'acquisition de technologies nouvelles ou innovantes, ayant prouvé leur efficacité et conformes aux usages agricoles au sein des exploitations.

4.1.5 Gestion fourragère en production animale

431 231 € ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

L'opération porte sur le financement de travaux ou d'investissements productifs à destination des exploitations agricoles permettant de répondre aux exigences de sécurisation des besoins fourragers du système réunionnais de production animale. En l'occurrence, il s'agit de création de prairie couplée ou pas à l'installation d'infrastructures spécifiques liées à la gestion courante des parcelles nouvellement créées.

4.1.6 Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole

214 904 € ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

Cette mesure vise donc à :

- promouvoir les bonnes pratiques et le matériel performant en matière de gestion de la ressource en eau en adéquation avec les besoins agronomiques des espèces ou races en production, réguler les écarts de

productions provoqués par les phases de carence hydrique, soutenir le développement et la diversification des exploitations agricoles.

- accompagner la maîtrise globale de la gestion de la ressource en eau (stockage et réseau hydriques) pour chaque projet mobilisant le présent TO, notamment en lien avec les orientations.

4.1.7 Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification

3,5 M€ ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

La présente opération concourt à :

- 1) Une meilleure sécurisation des productions maraîchères et florales et de l'offre entre autres en période cyclonique ;
- 2) L'objectif de structuration de la filière fruits, légumes et fleurs, constituée récemment en inter profession ;
- 3) La valorisation de productions émergentes ou de niche;
- 4) La valorisation des petites surfaces agricoles ou inadaptées aux productions de masse ou industrialisées ;
- 5) La diversification végétale et donc de l'offre marché ;
- 6) Une plus grande maîtrise des facteurs de productions, notamment l'eau et les intrants ;
- 7) L'objectif d'une plus grande autonomie face aux importations de produits frais dans le cadre du plan de relance des productions fruits et légumes.

4.1.8 Soutien à la plantation de canne à sucre

3,9 M€ ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

Ce type d'opération est une reconduction du dispositif 121.8 intitulé « Aide à la plantation de canne » dans le cadre du PDR 2007-2013. Il s'agit d'une incitation des planteurs de canne à sucre à planter plus tôt que de coutume dans l'objectif d'augmenter la production de sucre et les revenus globaux des exploitations.

4.1.9 Aides aux travaux d'aménagement foncier

1,2 M€ ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016.

Ce dispositif doit permettre d'accompagner les perspectives de développement agricole local, l'objectif étant d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles et de renforcer leur viabilité au travers de travaux d'aménagement foncier. Il favorise l'accès à la mécanisation des modes de productions et l'augmentation des surfaces agricoles utiles, contribue à la restructuration des exploitations agricoles, à la diversification des productions et au renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture, en réduisant la pénibilité du travail.

Les travaux d'aménagement foncier financés dans ce cadre ne peuvent être effectués que sur des parcelles dont la vocation agricole est prévue dans les documents d'urbanisme et ne doivent pas remettre en cause la préservation de la biodiversité et des paysages.

4.2.1 Outils agro-industriels

7 dossiers ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 3,4 M€.

Cette mesure vise à encourager, l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (produits de l'annexe I du traité), en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires et coopératives réunionnaises.

4.3.1 Soutien à la desserte forestière

1 dossier a été programmé au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 153 030 €.

L'objectif de ce dispositif d'aide est le renforcement du réseau pour exploiter les forêts et ainsi répondre à la forte demande locale. Les résultats escomptés sont d' :

- encourager le maintien d'une activité économique privée dans la filière d'exploitation sylvicole.
- améliorer la viabilité des forêts par la mobilisation et la valorisation de la ressource bois,
- assurer l'approvisionnement pérenne de la filière bois locale tout en valorisant les essences forestières récoltées à La Réunion.

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 4 :

- 16 774 128 € de DP sont engagés sur le DP 2A.
- 4 627 189 € de DP sont engagés sur le DP 3A.
- 286 539 € sont engagés sur le DP 5A.
- 204 040 € sont engagés sur le DP 6A.

Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises

6.1.1 et 6.1.2 Installation des jeunes agriculteurs - dotation et prêts bonifiés

En 2016, 33 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation pour un montant de 1 055 148 €. Le montant de FEADER payé s'élève à 207 600 € soit 3,66% de la maquette.

Les aides à l'installation couvrent 2 types d'aides : la Dotation Jeune Agriculteur et les prêts bonifiés.

Les aides à l'installation ont pour objectif de contribuer à faciliter et à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs, ayant un niveau de formation suffisant, dans des conditions économiques satisfaisantes sur la base d'un plan de développement de leur exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans maximum, sur des structures viables et pérennes.

Sur l'ensemble de la période de programmation 2014-2020, l'objectif est de soutenir 180 exploitations qui bénéficieront ainsi de l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs.

6.4.2 Qualification des petits hébergements touristiques et de la restauration privée dans les Hauts

4 dossiers ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 337 876 €.

La présente mesure vise un objectif d'accroissement de la qualité des structures d'hébergement et de restauration en milieu rural, tant en termes de création que de rénovation, en corrélation avec une volonté régionale de satisfaire la demande exprimée par la clientèle locale, et de répondre à un flux de touristes extérieurs plus important.

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 6 :

- 1 406 864 € de DP sont engagés sur le DP 2B.
- 450 502 € sont engagés sur le DP 6A.

Mesure 7 – Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

7.5.4 Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial

2 dossiers ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 57 946 €.

L'objectif de la présente action est de faire découvrir le parc national, de définir et de développer l'attractivité des territoires et des sites mais également de soutenir toutes actions s'inscrivant dans cette logique en s'appuyant étroitement sur les Schémas d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristiques (SIVE). L'ambition est de décliner une offre adaptée et cohérente, retranscrivant en particulier les valeurs universelles du bien inscrit au patrimoine mondial. Dans ce sens, l'objectif est également de soutenir la mise en découverte des itinéraires et « portes » d'accès au « cœur » du Parc national.

7.5.5 Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts

1 dossier a été programmé au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 56 250 €.

Il s'agit, en dehors des villes relais et bourgs de proximité inscrits au SAR et qui peuvent accéder à ce titre à la mesure de renforcement de leur attractivité au travers de la mesure FEDER correspondante, de permettre notamment aux communes de mettre en place des opérations de qualification et de renforcement de leur attractivité tant d'un point de vue de l'économie de proximité que d'un point de vue des infrastructures à vocation touristique.

7.6.4 Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité

patrimoniale et touristique

2 dossiers ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 586 500 €.

L'objectif sera de :

-développer l'éco responsabilité en matière environnementale (avec une réglementation spécifique sur les espaces les plus fragiles) ;

- favoriser la découverte associée le cas échéant à la pratique d'activités en plein air et/ou de séjour en mettant en avant le patrimoine, notamment immatériel et l'histoire du site par le biais d'un point d'information touristique et historique.

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 7 :

- 934 262 € sont engagés sur le DP 6B.

Mesure 8 – Investissements dans le développement des zones forestières

8.3.1 Défense des forêts contre l'incendie - Aide à l'adoption des mesures de prévention

1 dossier a été programmé au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 225 000 €.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser la création ou la mise aux normes des infrastructures de protection, la mise en place ou l'amélioration d'installations fixes de surveillance et d'équipements de communication sur les zones prioritaires définies au plan départemental de protection, mais également de lutter contre les organismes nuisibles et les maladies mettant en péril l'écosystème forestier.

8.6.2 Aide aux entreprises sylvicoles

1 dossier a été programmé au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 328 875 €.

Le but est d'inciter et soutenir les investissements des entreprises d'exploitation forestière par :

- Le renouvellement et l'extension du parc de matériels et d'équipements actuellement disponible dans l'île,
- La mise en place des techniques alternatives de débardage.

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 8 :

- 300 000 € sont engagés sur la priorité 4.
- 438 500 € sont engagés sur le DP 6A.

Mesure 16 – Coopération

16.2.1 Expérimentation agronomique

Faisant suite à un appel à projets lancé le 21 septembre 2015, 22 dossiers ont été programmés au titre du TO « expérimentation agronomique » au 31 décembre 2015 pour un montant total de 9 735 491 €. Le montant de FEADER payé s'élève à 584 126 € soit 1,83% de la maquette.

Le TO 16.2.1 vise à financer des projets de mise au point de nouveaux produits, d'outils, des pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et d'expérimentation agronomique pour aboutir sur la période de programmation à des résultats en termes de nouveaux produits ou pratiques opérationnels. Les actions financées permettront ainsi de répondre à des problématiques propres au contexte insulaire tropical en faisant mieux correspondre attentes des professionnels et offres des équipes d'expérimentation dans une approche inter-filière décloisonnée et de mise en réseau des compétences au travers des réseaux d'innovation technique et de transfert agricole.

16.7.1 Animation territoriale et approche collective du développement des hauts

1 dossier a été programmé au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 696 455 €.

Le dispositif vise ainsi à mettre en œuvre une stratégie locale de développement complémentaire à celle de LEADER de type :

- missions d'animation territoriale en lien avec des projets de développement des territoires ;
- pôle d'appui et d'ingénierie à l'observation des Hauts

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 16:

- 283 600 € de DP sont engagés sur le DP 2A.
- 3 167 091 € de DP sont engagés sur le DP 3A.
- 1 265 200€ sont engagés sur le DP 3B.
- 8 264 764 € sont engagés sur la priorité 4.
- 928 608 € sont engagés sur le DP 6A.

Mesure 19 – LEADER

19.1.1 Soutien préparatoire aux stratégies de développement local

4 dossiers ont été programmés au titre de ce TO au 31 décembre 2016 pour un montant total FEADER de 30 000 €.

Afin de permettre aux soumissionnaires de l'appel à projets LEADER de faire acte de candidature dans les meilleures conditions, il est proposé de mettre en place un soutien préparatoire.

Domaines Prioritaires :

Au titre de la mesure 19 :

- 40 000 € sont engagés sur le DP 6B.

Enjeux liés à la mise en œuvre du programme

- Une adoption tardive du PDR couplée au transfert de l'autorité de gestion qui ont ralenti le début de mise en œuvre du PDR

Le Programme de développement rural de la Réunion a été adopté tardivement en août 2015 après un transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux et au conseil départemental dans le cas de la Réunion effectif à partir de juin 2014.

cf Figure 2 - Chronologie de la mise en œuvre du PDR

Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD) qui définit la stratégie de développement des filières agricoles de la Réunion pour la période 2014-2020 a été adopté en juin 2014 et a ensuite été traduit dans le PDR.

Les retards actuels de programmation trouvent leurs origines dans une conjonction de facteurs :

en partie par le transfert de l'autorité de gestion au conseil départemental de la Réunion : une montée en compétence et une formation des agents étaient nécessaires avant d'être pleinement opérationnel. La sous-estimation des besoins humains et de l'ampleur de la gestion du programme ont compliqué le début de programmation et retardé la rédaction des fiches actions et leurs transcriptions en DDMO.

La transition entre les deux programmes a également donné lieu à une nécessaire montée en compétences des acteurs, parfois nouveaux également, sur le nouveau programme, afin de clarifier les nouvelles règles d'éligibilité.

La mise en place d'un outil de gestion renouvelé OSIRIS au niveau national a nécessité une appropriation de l'outil par les acteurs réunionnais, donnant lieu à des reports de projets en attendant que les outils soient opérationnels (projets d'investissements, financement de structures).

Enfin, d'autres facteurs externes, tels que la fin des quotas sucriers, les importations de viande, l'existence de mesures de soutien à l'investissement concurrentielles (défiscalisation), ont contribué à limiter le recours au PDR pour financer des investissements.

Aujourd'hui, grâce à des recrutements au sein de l'autorité de gestion et à l'appui de l'AGILE, l'organisation est efficiente. Les fiches action manquantes sont en cours de rédaction avec pour objectif de valider l'ensemble des fiches d'ici fin 2017. Certaines fiches sont en cours de réécriture (Mesure 4) suite aux demandes des acteurs du secteur agricole car elles ne répondaient pas pleinement aux besoins des agriculteurs et s'avéraient complexes notamment au niveau des demandes de paiement. Certains projets ont démarré avant la rédaction des fiches action et la

programmation d'OSIRIS créant ainsi un enjeu pour s'assurer que ces projets soient bien éligibles au PDR une fois les fiches action validées.

- Une instrumentation du FEADER difficile mais qui s'accélère

Etat des lieux de l'instrumentation du FEADER

Actuellement, l'outil Osiris est pleinement opérationnel pour les TO suivants :

- 1.1.1 : Accroître les compétences des acteurs en milieu rural
- 1.2.1 : Transferts de connaissances et actions d'information
- 6.1.1 et 6.1.2 : Installation des jeunes agriculteurs - dotation et prêt bonifié
- 16.2.1 : Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique
- 16.7.1 : Animation territoriale et approche collective du développement des hauts
- 19.1.1 : Soutien préparatoire aux stratégies de développement local

L'outil Osiris permet de réaliser l'engagement juridique mais non le paiement pour les TO suivants :

- 4.1.3 : Mécanisation et équipement des exploitations agricoles
- 4.3.1 : Soutien à la desserte forestière
- 4.3.4 : Voiries communales à vocation de desserte agricoles

Ainsi l'outil n'est pas encore opérationnel pour de nombreux TO. Les différentes étapes du processus sont décrites ci-dessous. Chaque TO du PDR doit tout d'abord être transcrit par l'autorité de gestion en fiche action qui précise l'ensemble des modalités de la mise en œuvre. L'Autorité de gestion rédige ensuite les DDMO, ce qui consiste à traduire les fiches action pour qu'elles soient codées dans l'outil OSIRIS. Il s'en suit un échange avec l'ASP régional pour valider les DDMO (étape de recevabilité). Les DDMO sont ensuite transmis à l'ASP siège qui se charge de la programmation de l'outil OSIRIS. L'ASP régional réalise ensuite une phase de test pour vérifier le bon fonctionnement de l'outil et s'assurer qu'il est pleinement opérationnel. L'outil OSIRIS peut alors être validé et utilisé par les services instructeurs.

cf Figure 3 - Avancée de l'instrumentation de Osiris

Des responsabilités partagées

Si l'année 2015 a été relativement calme pour l'ASP au niveau national, car les PDR venaient seulement d'être validés, et peu de régions étaient prêtes à transmettre les éléments pour paramétrer les outils, l'essentiel des DDMO (documents de mise en œuvre) permettant le paramétrage des outils sont arrivés à la mi-année en 2016, provoquant un afflux de dossier difficile à gérer pour l'ASP, ce qui a retardé la

sortie des outils OSIRIS. En effet, il revient à l'ASP national de transcrire les 900 outils affluant des 27 régions. Cependant grâce à des recrutements et à la montée en compétence des services, l'ASP national est aujourd'hui complètement opérationnel et l'étape de transcription nécessite une durée de 4 semaines maximum, réduit à 2 jours pour les opérations LEADER.

Des retards ont été pris dans la rédaction des DDMO cependant l'équipe au sein du conseil départemental se stabilise depuis fin 2016 et monte en compétence ce qui devrait permettre d'accélérer la rédaction des fiches et la mise en œuvre des outils OSIRIS.

Les retards sont aussi en partie dûs à la volonté d'intégrer un nombre important de paramètres dans l'outil (indicateurs régionaux notamment) et d'avoir un outil très personnalisé qui surpasse les trames nationales proposées. Cela complexifie le travail des agents de l'autorité de gestion et de l'ASP. De plus l'ASP a priorisé les outils répondant aux trames nationales dans la programmation.

Les retards d'instrumentation et donc de paiements ont pu freiner les bénéficiaires à s'engager dans le PDR de peur de ne percevoir que des remboursements très tardifs.

Figure 2 - Chronologie de la mise en œuvre du PDR

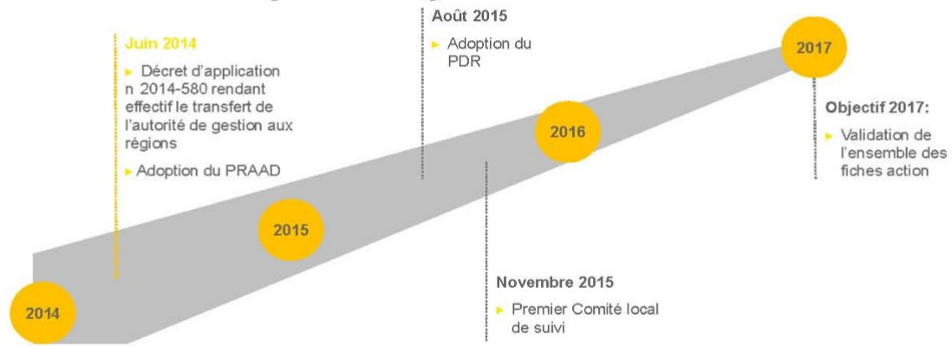


Figure 2 - Chronologie de la mise en œuvre du PDR

Figure 3 - Avancée de l'instrumentation de Osiris



Figure 3 - Avancée de l'instrumentation de Osiris

Figure 1 : Répartition du budget du PDR selon les priorités (total des dépenses publiques)

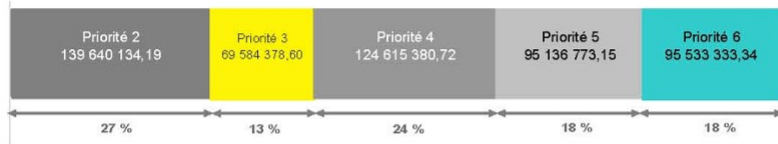


Figure 1 Répartition du budget du PDR selon les priorités

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Les valeurs intermédiaires prévues pour 2018 sont établies entre 15 et 30% de la valeur finale attendue pour 2023.

Si le taux de programmation est satisfaisant pour la priorité 2 et même au-dessus de l'objectif de 25% pour la priorité 3, les taux de paiements (dossiers soldés) des deux priorités qui sont ceux qui prévalent dans le cadre de performance sont très en retrait (à 1% pour les dépenses publiques). S'agissant de l'indicateur de réalisation se rapportant à la priorité 2, la valeur programmée s'établit à plus de 1000 opérations programmées (valeur à confirmer lorsqu'OSIRIS sera opérationnel), soit plus de 50% de l'objectif ciblé à horizon 2023 et plus de 100% au-dessus de l'objectif à 2018. Ce chiffre élevé correspond à un grand nombre de dossiers relatifs aux aides à l'investissement pour la replantation de canne à sucre, bénéficiant à de nombreux exploitants de petite taille. Les dossiers soldés correspondent aux installations jeunes agriculteurs réalisés sur la période.

Quant à la priorité 3, si les dépenses publiques affichent un bon taux de programmation, la valeur des indicateurs de réalisation s'établit actuellement à 0, tant pour la programmation que pour les paiements. En effet si des opérations soutenues sous la priorité sont déjà recensées, elles portent sur d'autres volets de la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire que ceux suivis par le cadre de performance (exploitations engagées dans les systèmes de qualité et les circuits courts, et la gestion des risques). En effet, la priorité soutient également des mesures en faveur de la transformation de l'outil agro industriel, le soutien aux actions de transfert de connaissances et actions d'information assurées par les organisations professionnelles et les expérimentations mise en place par les structures de recherche. La question de savoir si les cibles ont une chance d'être atteintes se pose réellement, compte tenu de l'importance de la consommation de la maquette allouée à la priorité sur les autres opérations, non comptabilisées par le cadre de performance.

Pour les priorités 4,5 et 6 les taux de programmation et de paiements (soldés) sont très faibles, s'établissant respectivement à 5%, 0% et 4% pour les dépenses publiques programmées et 0% sur les 3 priorités pour les dépenses publiques payées. Ces trois priorités accusent un retard important remettant en question la capacité d'atteindre les objectifs à horizon 2018. La non-atteinte des objectifs entrainerait une diminution de l'enveloppe FEADER sur la fin de programmation et potentiellement sur la suivante qui pourrait être préjudiciable pour le développement des zones rurales réunionnaises.

S'agissant de la priorité 4 relative à la protection de l'environnement, si les dépenses programmées sont extrêmement faibles à ce jour, cela ne reflète pas la dynamique de contractualisation mise en route sur les MAE, dans la mesure où les contractualisations ont été mises en place, en l'absence d'outil de suivi et de paiement associé. Par conséquent, un stock important de dossiers permet de conforter les chiffres indiqués dans le cadre de performance.

S'agissant de la priorité 5 relative à la transition énergétique et la préservation de la ressource, la faiblesse des valeurs correspond à un retard au démarrage du programme. Deux mesures sont impliquées dans le calcul de la valeur des indicateurs de réalisation : les opérations de la mesure 4 sur le développement des retenues collinaires et le développement des périmètres irrigués, et l'opération relative à l'établissement de plans de performance énergétique, pour lequel seules 5 opérations sont en cours d'instruction en 2016. Ces données suscitent des inquiétudes quant à la capacité de programmation et de paiement de l'autorité de gestion dans les délais impartis avant 2023. Si des opérations d'envergure ont été menées en matière d'irrigation, les indicateurs de réalisation n'ont pas été transmis.

Enfin, la priorité 6 relative au développement local accuse également un retard de programmation et de paiement important, mais les GAL ayant désormais été retenus, la dynamique de programmation devrait s'accélérer dans le courant de l'année 2017. L'indicateur physique relatif à la population couverte sera atteint sans difficulté, tandis que les objectifs en matière de création d'emplois semblent plus compliqués à atteindre compte tenu de la faible dynamique en cours sur l'hébergement, d'autant que d'autres opérateurs peuvent approuver et financer ce type d'opérations.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

sans objet

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

sans objet

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Le niveau d'avancement de la programmation étant resté faible en 2016, la mise en œuvre du plan d'évaluation s'est avérée difficile. Cependant, une démarche de suivi et d'évaluation du programme a bien été entreprise, à travers notamment la mise en place d'un Comité de pilotage FEADER par l'autorité de gestion. Ce dernier se réunit à un rythme mensuel; il est l'occasion de faire un point sur l'avancement de la programmation, les difficultés rencontrées et les solutions qui peuvent y être apporté. Les questions qui y sont abordées peuvent déboucher sur des chantiers tels que celui de la modification du PDRR. En outre, ces réunions permettent de rappeler les points de vigilance à garder à l'esprit ainsi que les objectifs du cadre de performance.

Comme le préconisait le Helpdesk, l'autorité de gestion a également fait appel à l'expertise d'un bureau d'étude afin d'obtenir un appui méthodologique dans sa démarche d'évaluation relative au RAMO amélioré de 2017, pour le calcul des indicateurs et les réponses aux questions évaluatives. La procédure a été lancée début décembre 2016. Le rapport technique sélectionné, celui d'Ernst & Young Advisory, correspond bien au cahier des charges prévoyant la création d'un outil de suivi de l'ensemble des indicateurs du PDRR (indicateurs financiers, indicateurs de réalisation physiques, indicateurs complémentaires). Ce dernier propose aussi la réalisation d'un guide méthodologique qui devrait permettre d'organiser la collecte des indicateurs auprès des services instructeurs, et surtout de fiabiliser les données collectées. Cet outil s'avèrera aussi précieux dans la démarche de sensibilisation à l'importance du suivi des indicateurs qui sera menée auprès des services instructeurs.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

En attendant la finalisation de l'outil OSIRIS, des tableaux de bord ont été mis en place afin de récolter les indicateurs et de les organiser par domaines prioritaires et par types d'opérations, pour toutes opérations programmées en CLS. Ce suivi a porté principalement sur la dépense publique au cours de l'année 2016. Les indicateurs sont fiabilisés grâce à un croisement des données recueillies par l'autorité de gestion et par l'Agile, sur la base des rapports d'instruction et de la programmation en CLS.

En parallèle, un tableau de suivi de la programmation (nombre de dossiers en cours d'instruction, à présenter en comité de programmation, et prévisions trimestrielles) est actualisé par les services instructeurs avant chaque Comité de pilotage FEADER. Ces outils sont utilisés pour l'élaboration de graphiques, présentés en Comité, matérialisant l'écart entre le prévisionnel, le réalisé et les cibles du cadre de performance.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

sans objet

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du Programme de Développement Rural de la Réunion s'est largement poursuivie tout au long de l'année 2016 autour des 3 axes de mise en œuvre identifiés au démarrage.

Le premier axe : L'élaboration des fiches action basée sur un échange et une concertation entre les services instructeurs, les co-financeurs, l'organisme payeur et l'autorité de gestion ainsi que les représentants du monde agricole et rural dans le cadre de la commission agricole du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER). Près de 87% des Fiches actions étaient validé fin 2016. Un objectif de finalisation de la validation des derniers cadres d'intervention est fixé à la fin de premier semestre 2017.

Le second axe : Le partage est la ligne conductrice dans la mise en œuvre du PDRR avec deux temps forts :

- avec le monde agricole à travers des réunions biannuelles qui ont lieu en dehors des Comités National de Suivi (CNS) dont la thématique est l'avancé du PDR et des points particuliers à lever,
- avec les services instructeur à travers des réunions mensuelles.

Le troisième axe : l'instrumentation du logiciel OSIRIS repose sur les contributions des services instructeurs et de la supervision de la direction régionale de l'ASP et du siège de l'ASP. Les moyens mis en œuvre dans la production des outils est entrée en vitesse de croisière à partir de décembre 2016. L'objectif est alors de produire une grande majorité des outils d'ici fin 2017.

Afin de répondre au besoin d'accompagnement des services instructeurs, des notes méthodologiques sont élaborées en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des orientations prises par l'autorité de gestion.

Fin 2016, des réflexions sur la simplification des cadres d'intervention et des procédures administratives ont été engagées et font l'objet d'un travail important pour l'année 2017. Ces mesures de simplification devraient permettre une meilleure adéquation mission moyen et une amplification du nombre de dossier d'investissement dans les exploitations agricoles.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

| | | | |
|--|--|-------------------------------|---|
| | Total de la dotation financière du PDR | [%] Couverture OSC prévue par | [%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation |
|--|--|-------------------------------|---|

| | [Feader] | rapport à la dotation totale du PDR ² | totale du PDR (données cumulées) ³ |
|---|----------------|--|---|
| Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC | 385 500 000,00 | 18,79 | 0,05 |

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

| | Total de la dotation financière du PDR [Feader] | [%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR | [%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) |
|---|---|---|--|
| Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC | 385 500 000,00 | | |
| Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC | 385 500 000,00 | | |

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

| | [%] Financement du Feader | [%] Opérations concernées |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Demande d'aide | | |
| Demandes de paiement | | |
| Contrôles et conformité | | |
| Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur | | |

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

| [Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires | [Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires | Observations |
|---|--|--------------|
| | | |

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

1. Procédure et calendrier de mise en place du réseau rural national

1.1 Assemblée Générale constitutive – Octobre 2016 :

La mise en œuvre officielle du Réseau Rural Régional -La Réunion- s'est tenue par assemblée constitutive le 25 octobre 2016 ; pour une meilleure interaction sur le terrain et une couverture territoriale optimale, il a semblé pertinent d'attendre que l'ensemble des acteurs, notamment les GAL, intervenants de terrain soient au préalable officiellement identifiés.

Cette assemblée s'est réunie dans le cadre d'un Comité d'Orientation Stratégique et d'Aménagement des Hauts de La Réunion (COSDAH) élargi et a été l'occasion de mettre en connexion les acteurs par un échange de connaissance, d'initier une lecture prospective partagée, et, de répondre aux questionnements de terrain sur l'accompagnement LEADER.

Il a été mis à disposition aux partenaires, membre du réseau, un espace d'exposition.

En amont de l'assemblée elle-même, deux tables rondes ont été organisées pour informer de l'actualité immédiate sur le territoire :

- *" Les Groupes d'Action Locale : des équipes au plus près des territoires "*
- *" Une nouvelle dynamique d'aménagement territorial : les portes et chemins de découverte du territoire du parc concourant à la mise en tourisme des Hauts "*

132 participants représentant un total de 70 structures ou organismes sur les 126 initialement recensés et invités ont été présents. La liste des inscrits servira de base aux prochaines diffusions du RRRLR et à l'édition d'un annuaire actualisé sur la programmation 2014-2020. En conclusion, outre le respect de l'obligation de mise en place officiel en région La Réunion, du Réseau Rural National (RRN) et du Réseau Rural Européen (RRE), nous noterons un taux de participation élevé et un retour positif des invités satisfaits d'échanges nouveaux et de la constitution d'une plateforme facilitant le lien et la simplification des informations.

1.2 Projections 2017

Il s'agit essentiellement de s'attacher à la réalisation des supports et actions de Communication fédérateurs:

- Réalisation d'une plaquette d'information sur les activités du RRR et contacts
- Site internet
- Intégration d'une newsletter au site internet pour une diffusion élargie aux potentiels porteurs de projets.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

2. Réalisations / rôle de prospection, veille, repérage localement, permettant une remontée des informations au niveau national et européen et d'une mise en lien avec les ressources existantes à l'échelle du RRN.

2.1 Participation aux actions du Réseau Rural National

Le Réseau Rural Régional -La Réunion- s'est montré particulièrement présent dans les travaux du Réseau National 2016 :

- Participation aux rencontres des correspondants régionaux et Assemblées Générales
- Inscriptions dans les comités de pilotage associés aux analyses des 20 mesures LEADER, et autres réflexions permettant une meilleure représentativité et prise en compte des spécificités ultra-marines et/ou insulaires.
- Collecte d'information sur les réalisations et projets innovants soutenus par LEADER pour alimenter et illustrer reportages, revues et newsletters ou expositions nationales (ex : Unité de méthanisation du bois d'acacias, chemin Féoga –St Paul-, Aquaponie sur Marla – Mafate-, etc.) ; photothèque, etc.

2.2 Au service du Cadre Stratégique partagé de développements des Hauts de La Réunion

Le Secrétariat Général des Hauts a délégué de l'autorité de gestion, pour animer le Réseau Rural Régional -La Réunion-, en lien étroit avec le Réseau Rural National et Européen, et dispose pour ce faire d'un poste de Chargée de mission Réseau Rural intégrée depuis le 2ème semestre 2015.

Le Réseau Rural Régional est impliqué dans les visites ou réflexions globales et transversales du SGH (Pôle instruction ou développement /coordination) permettant d'isoler des pistes de travail favorisant une dynamique globale élargie aux acteurs multi-secteurs :

- Les travaux avec l'association des Gîtes de France aboutissant sur un programme de formation des acteurs ruraux (ACAR) à destination des gîteurs et hébergeurs ruraux ;
- Les échanges sur l'opportunité de légumeries régionales à destination de la restauration scolaire, proposant des opportunités économiques et sociales de proximité ;

- Les premières réunions de concertations inter-organismes (SGH, CIRAD, DAAF) mises en place à l'initiative du SGH en vue d'une concertation autour du réseau PEI, et une appropriation facilitée des mesures par les porteurs de projets ;
- Les liens directs établis avec le GAL et le suivi transversal des sujets, dégagant les perspectives de coopération inter-GAL (régionaux et extérieurs) et l'intérêt d'une communication partagée.

2.3 Projections 2017 :

Il s'agit, pour 2017, de compléter et renforcer les actions initiées depuis 2016 :

- Prioriser les thématiques de travail nationales ci-après, par celles dégagées lors des séances de travail en local :
 - agro-écologie
 - économie circulaire
 - lien urbain-rural
 - gouvernance alimentaire locale
 - économie sociale et solidaire
- Actions d'accompagnement des remontées terrain par notes d'opportunité et d'appels à candidatures (ex : les NTIC outils de liens et de développement des Hauts, Maison rurales de services aux personnes, Union des Horticulteurs et pépiniéristes de La Réunion, projets multi organismes et filières, etc.).
- Participation aux réunions et assemblées du RRN, et élargissement aux RRE au besoin dans l'intérêt d'une valorisation en réponse aux spécificités inter-DOM ou GAL ultra-marins.
- Coordination et optimisation de la communication des GAL locaux.
- Organisation de deux séminaires thématiques fonction de l'actualité (agro-écologie, etc.)
- Accompagnement des projets Programme Européen à l'Innovation (PEI°)
- Communication et diffusion en Assemblée Générale du Réseau Rural National sur les avancées en matière d'ingénierie financière et de mobilisation du futur fonds de garantie LEADER.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Le Département de La Réunion en qualité d'autorité de Gestion, s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de communication déclinée par un plan de communication annuel. Cette stratégie de

communication doit valoriser l'action de l'Union Européenne en matière agricole et rurale sur le territoire réunionnais.

En complément de la valorisation de l'action de l'Union Européenne, le Département de la Réunion, en tant que nouvelle autorité de gestion, se doit également de communiquer autant sur l'organisation et la mise en œuvre du fond européen agricole que sur les orientations de la nouvelle programmation FEADER 2014/2020.

Les objectifs de la stratégie de communication validés lors du Comité National de Suivi du 7 octobre se déclinent selon trois axes qui répondent aux obligations fixées par l'Union Européenne :

- de faire connaître son intervention sur le territoire,
- de valoriser les projets,
- de fédérer les acteurs à la réussite et à la mise en œuvre du PDRR (**cf Tableau : Fédérer les acteurs à la réussite et à la mise en œuvre du PDRR**)

Pour atteindre les objectifs de la stratégie de communication, les actions ont été orientées en fonction des catégories de publics ciblés.

En effet, les acteurs du monde rural et agricole ne constituent pas le seul public. Les actions de communication et d'informations se déclinent à l'attention de trois grandes catégories de publics :

- Les porteurs de projets/ bénéficiaires : les bénéficiaires potentiels et bénéficiaires réels
- L'opinion publique : le grand public, **les jeunes (scolaires)** et les médias
- Les partenaires et relais : organismes agricoles, autres collectivités, les élus, les établissements scolaires, les réseaux nationaux, les gestionnaires, services internes du département, des EPCI, les associations de maires et autres relais : l'Université, les chambres consulaires...

S'agissant du plan de communication du PDR Réunion, ci-après les réalisations de l'année 2016.

Axe n° 1 - INFORMER (cf tableau correspondant)

Axe n° 2 - MEDIATISER (cf tableau correspondant)

Axe n°3 : ANIMER (cf tableau correspondant)

Le nombre de visites sur le site reunion europe.org : 124 486 (janvier à décembre 2016)

Nombre de documents mis en ligne relatif au FEADER : 54 documents

Tableau : Fédérer les acteurs à la réussite et à la mise en œuvre du PDRR

| Axes | Objectifs | Public cible |
|-------------------|--|--|
| INFORMER | Faciliter & simplifier les démarches | Porteur de projet, bénéficiaires |
| MEDIATISER | Montrer les résultats, renforcer la visibilité du FEADER | Grand public, organismes agricoles |
| ANIMER | Accompagner, mobiliser, sensibiliser | Relais – Organismes agricoles - Scolaire |

Axe n° 1 - INFORMER

| Actions | Public cible | Supports | Avancement | Période |
|--|---|---|----------------------------|-----------------------|
| <u>Lancement du PDRR</u> | - Porteurs de projets, - Bénéficiaires, - Grand public, - Relais et Partenaires | - CNS (examen des critères de sélection) - conférence de presse, - Réunion d'information et échange avec acteurs du monde agricole et rural | Ok réalisé | 07 Octobre 2015 |
| | | | Ok réalisé | 22 Septembre 2015 |
| | Lancement LEADER | - conférence de presse, | Ok réalisé | En 2015 |
| <u>Objets promotionnels</u> | Grand public | A déterminer | Pas en 2016 | |
| <u>Kit de communication UE</u> | Bénéficiaires | Auto collant + charte graphique | Pas en 2016 | |
| <u>Communication numérique</u> | - Agents du département, - Porteurs de projet/ bénéficiaires - Grand Public - Relais et Partenaires - Organismes agricoles | - Support numérique & newsletter - Portail internet de l'AGILE & Département | Portail web Département | Actif en Juin 2016 |
| <u>Outils d'aide et d'informations</u> | - Porteurs de projet - Bénéficiaires | Guide pratique des aides UE | 2016 | Juin 2016 |

Axe n° 2 - MEDIATISER

| Descriptif | Public cible | Supports | Avancement | Période |
|----------------------------------|---------------------|--|--|---|
| <u><i>Relation presse</i></u> | Grand public | - Conférences de presse - Communiqués de presse | 2 en 2015 : 1 en 2016 : | 21 mai 2015 03 septembre 2015 8 juin 2016 |
| <u><i>Partenariat médias</i></u> | Grand Public | Tous les médias | Ok – achats de publiereportage (presse écrite) | Entre novembre et décembre 2015 |

Axe n°3 : ANIMER (y compris réseau rural)

| Descriptif | Public cible | Supports | Avancement | Période |
|---|--|--|--|---|
| <u><i>Action thématique d'informations et d'échange</i></u> | - Porteurs de projet, - Bénéficiaires, - Organismes agricoles | Rencontre semestrielle | Ok en 2015 2016 | Septembre 2015 Mars 2016 |
| <u><i>Evénementiels</i></u> | - Grand Public, - Porteurs de projet, - Bénéficiaires, - Organismes agricoles | - Salons, foires - CNS | Foire agricole de Bras Panon 2 CNS plurifonds en 2015 1 CNS plurifonds en 2016 | 13 Mai 2016 (présentation mesure 4) Avril 2015 et 07 octobre 2015 25 Avril 2016 |
| <u><i>Interventions</i></u> | - Scolaires - Autres | Exposition/ échange/ Débat Rencontre lycée agricole | Convention signée en 2016 avec le CRIJ En 2016 | Décembre 2016 (notification) Février 2016 |

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

| Conditions ex ante générales | Critère |
|------------------------------|---------|
|------------------------------|---------|

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

| Conditions ex ante générales | Critère | Actions à entreprendre | Délai | Organisme chargé de l'exécution | Actions menées | Date d'exécution de l'action | Position de la Commission | Observations |
|------------------------------|---------|------------------------|-------|---------------------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|--------------|
|------------------------------|---------|------------------------|-------|---------------------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|--------------|

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

| Conditions ex ante liées aux priorités | Critère |
|--|---------|
|--|---------|

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

| Conditions ex ante liées aux priorités | Critère | Actions à entreprendre | Délai | Organisme chargé de l'exécution | Actions menées | Date d'exécution de l'action | Position de la Commission | Observations |
|---|----------------|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
|---|----------------|-------------------------------|--------------|--|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------|

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

sans objet

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

sans objet

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1) Liste des mesures contribuant au DP

Le domaine prioritaire 1A est un domaine transversal. Aucun type d'opération ne lui est directement rattaché et il n'est pas associé à une maquette financière spécifique.

Cependant on considère que les types d'opération concernés par le DP1A sont les suivants :

- **1.1.1** Accroître les compétences des acteurs en milieu rural
- **1.2.1** Transfert de connaissances et actions d'information
- **2.1.1** Service de conseil individualisé
- **16.1.1** Mise en place des groupes opérationnels du PEI

Un unique projet a été programmé sous le type d'opération 1.1.1, il s'agit d'un projet dédié aux formations dans les Hauts porté par l'AD2R.

Les projets du type d'opération 1.2.1 se divisent en deux grandes thématiques :

- 67 projets ont été mis en œuvre par 31 organisations distinctes pour accompagner les agriculteurs dans le **développement et la modernisation de leurs activités** via le transfert de connaissances
- 6 projets portés par la SAFER, le CTICS et la Chambre d'agriculture sont destinés à accroître les **connaissances du foncier agricole** à La Réunion et lutter contre l'enfrichement des terres agricoles.

Les types d'opération 2.1.1 et 16.1.1 n'ont pas de programmation.

7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|--|
| Les projets du PDR ont été innovants et basés sur des connaissances acquises | T1 : pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) | |
| Des groupes opérationnels ont été créés | | |
| Variété des partenaires impliqués dans les groupes | | Nombre et types de partenaires participant aux |

| | | |
|---|--|--|
| opérationnels du PEI | | projets de coopération |
| Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI | | Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI |

7.a3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI | Non | | | | |

7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.a6) Réponse à la question d'évaluation

Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs, assuré par la chambre d'agriculture et les organisations professionnelles, est structuré et performant à La Réunion. Les organisations développant ce type d'activités sont nombreuses et couvrent l'ensemble des productions réunionnaises. L'accompagnement doit toutefois s'adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture : agro-écologie, gestion des ressources, compétitivité économique pour assurer le renforcement et la durabilité de l'agriculture de l'île. Les services de conseil doivent également être renforcés pour accompagner les agriculteurs dans leur projet.

De plus les surfaces agricoles ont tendance à diminuer à La Réunion bien que la SAU se stabilise sur les dernières années. Ainsi un besoin d'une meilleure connaissance du foncier a été identifié dans le PDR.

En effet, la situation insulaire renforce la compétition sur les terres et menace le foncier agricole. De plus le phénomène de déprise agricole est aussi important et 5 000 ha de friches ont été recensés à La Réunion dont 1 500 ha depuis moins de 10 ans. Cet abandon de l'activité agricole est dû à différents facteurs :

- La difficulté pour les propriétaires fonciers de se séparer de leur terre même lorsqu'ils ne l'exploitent pas à cause de l'attachement au statut de propriétaire ;
- La conservation du foncier dans un but de spéculation ;
- L'éloignement et la mauvaise qualité des terres agricoles qui ne permettent pas une exploitation rentable de ces surfaces ;
- Le morcellement des terres suite aux divisions successives dans les héritages.

Ainsi les interventions du PDR doivent permettre via la mesure 1 de transférer les connaissances générales et issues de la recherche aux exploitants agricoles mais aussi de mutualiser les connaissances sur le foncier et mener des actions d'informations et de sensibilisation. Cette mesure est associée aux services de conseil de la mesure 2. La mise en place de groupes opérationnels du PEI (mesure 16) permettra de transférer les pratiques innovantes issues de la recherche aux acteurs de terrain mais aussi de faire émerger les besoins de terrain pour développer une recherche adaptée.

Des actions multiples qui couvrent l'ensemble des domaines agricoles

Avec 67 projets mis en œuvre par 31 organisations en dehors des actions concernant le foncier agricole, la

programmation du type d'opération 1.2.1 est très dynamique. Ces projets doivent permettre de financer plus de 280 ETP en charge du transfert de connaissance. Les organisations concernées sont la chambre d'agriculture, la FRCA ainsi que des SCA en élevage et en production de fruits et légumes, le CTICS, la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, le groupement de défense sanitaire de la Réunion, l'association réunionnaise de pastoralisme, l'AROP-FL ou encore l'ADPAPAM. Ainsi, les actions couvrent l'ensemble des secteurs agricoles.

La FRCA est par exemple engagé sur l'accompagnement des jeunes agriculteurs en complémentarité avec la chambre d'agriculture, la promotion des CUMA via la promotion de la mesure 4.1.3 ainsi que la valorisation de la matière organique et la gestion de la biomasse en élevage. Le CTICS accompagnent les exploitants dans leur demande d'aide à la replantation et un appui technique renforcé par rapport à la programmation précédente.

Il est aussi en charge du système géographique de base de données qui permet de suivre les surfaces et variétés plantées.

La chambre d'agriculture est aussi très impliquée dans le transfert de connaissance en diffusant en particulier des techniques permettant de diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agroécologie : association de cultures, plantes pièges, rotations de cultures, plantations de dispositifs bandes enherbées / fleuries pour attirer les insectes et développer les auxiliaires de culture, ferme DEPHY).

L'AROP-FL développe des activités de structuration de la filière fruits et légumes en définissant des stratégies pour chacune des productions et accompagnent les agriculteurs pour trouver des solutions à leurs difficultés techniques et accroître la productivité des exploitations tout en développant des techniques durables. L'AROP-FL développe de plus un observatoire de la production de fruits et légumes pour une meilleure connaissance de la production et des producteurs. L'AD2R finance aussi 4 ETP sous la priorité 1.1.1 dans le but d'accroître les compétences des acteurs agricoles. L'AD2R a programmé la participation de plus de 400 personnes aux formations visant à répondre aux besoins individuels et collectifs des acteurs ruraux. Des résultats commencent à apparaître grâce à ces activités l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à La Réunion a notament tendance à diminuer: baisse de 6% (moyenne triennale) de la vente de produits phytopharmaceutiques entre 2009 et 2014. Le réseau de ferme DEPHY montre de plus des avancées importantes avec une diminution de 44% de l'IFT herbicide de la canne à sucre et de 50% de l'IFT mangue sur les parcelles expérimentales.

Une prise en main des enjeux du foncier agricole

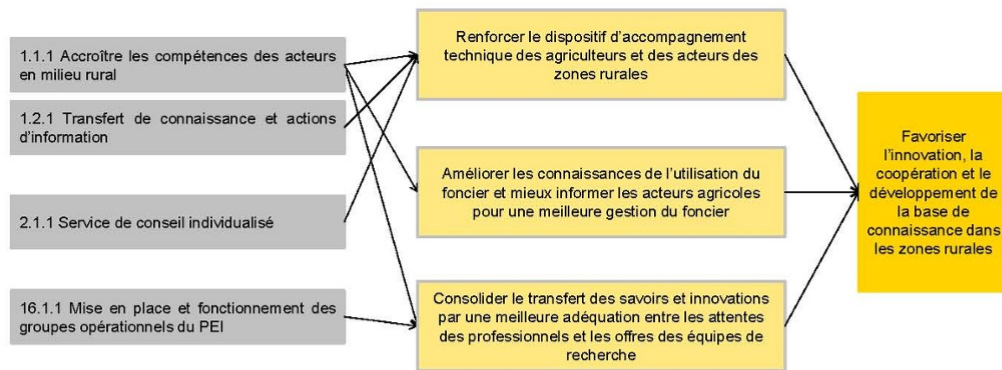
La SAFER est bénéficiaire du PDR et réalise à ce titre une animation foncière sur les terres incultes pour lutter contre la déprise agricole en sensibilisant les agriculteurs. Elle est aussi en charge du développement de l'observatoire sur les friches et de l'observatoire du foncier pour améliorer les connaissances sur l'occupation des sols à la Réunion. Le CTICS est en charge de la base de données de suivi des parcelles de canne à sucre qui contribue aussi à une meilleure connaissance du foncier. Il est aussi impliqué dans l'animation de la mesure destinée aux travaux d'amélioration foncière qui permet d'améliorer le rendement des exploitations et de lutter contre l'abandon de terres agricoles. La chambre d'agriculture développe un observatoire de la transmission destiné à améliorer la connaissance sur le mode de transmission des exploitations agricoles. C'est un enjeu important à la Réunion car avec la suppression de la mesure qui permettait aux agriculteurs de partir en pré-retraite, les agriculteurs continuent d'exploiter leurs terres pour de l'agriculture de substitution plutôt que de la transmettre. Cette problématique s'ajoute à l'attachement des propriétaires fonciers pour leur terre qui conduit à des terres en indivision, à l'abandon de terres agricoles et au morcellement des propriétés. La SAFER avait proposé un projet relatif à la

transmission en partenariat avec plusieurs acteurs mais qui n'a pas été retenu en raison d'un manque de maturité, il permettrait cependant de répondre à cet enjeu important et d'amorcer des réflexions sur la lutte contre le morcellement des exploitations.

Une collaboration entre les acteurs de la recherche et les exploitants agricoles renforcée malgré l'absence de développement des groupes opérationnels des PEI

La mesure visant à développer les groupes opérationnels des PEI n'a pas débuté. Elle est principalement freinée par le fait que la création d'un groupe opérationnel des PEI doit se faire uniquement dans le cadre de l'existence d'un GIEE. Si des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont débuté et pourraient être financées par du FEADER, le dossier n'est pas encore programmé. De plus les réseaux RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) sont fortement développés à la Réunion et bénéficient d'une animation de terrain qui permet de faire remonter les besoins des agriculteurs et d'assurer une adéquation avec les recherches développées malgré l'absence de groupes opérationnels.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP1A



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.a7) Conclusions et recommandations

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

7.b1) Liste des mesures contribuant au DP

Le domaine prioritaire 1B est un domaine transversal. Aucun type d'opération ne lui est directement rattaché et il n'est pas associé à une maquette financière spécifique. Cependant on considère que les types d'opération concernés par le DP1A sont les suivants :

- **16.1.1** Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI
- **16.2.1** Recherche appliquée et expérimentation agronomique

Trois réseaux RITA existent à la Réunion dont la coordination avec l'échelon national est réalisée par le CIRAD. Il s'agit du :

- RITA Fruits-Légumes-Horticulture animé par l'Armefflor. Il comprend huit groupes opérationnels ayant pour objectif la surveillance et diagnostic des bioagresseurs et des auxiliaires, la mise au point de variétés et de techniques de gestion des cultures, la conception de systèmes de culture innovants, la pollinisation,
- les espèces endémiques à usages agricoles, les réseaux de références en productions de diversification végétale, l'homologation usages mineurs, le transfert et formation ;
- RITA Animaux animé par la FRCA avec deux principales missions : sanitaire (qualité de l'eau dans les élevages, épidémiosurveillance, qualité sanitaire des cheptels,...) et fourrages (qualité des fourrages et gestion des systèmes pour améliorer la ration alimentaire) ;
- En plus des structures d'animation des réseaux, d'autres partenaires sont aussi financés par le FEADER tels que la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles à La Réunion (FDGDON), le groupement de défense sanitaire de la Réunion (GDSR), l'association réunionnaise pour le développement de la technologie agricole et sucrière (ARTAS), la chambre d'agriculture, l'association réunionnais de pastoralisme (ARP), le centre technique interprofessionnel de la canne et de la sucre de la Réunion (CTICS), la SARL La Coccinelle qui produit des auxiliaires pour la protection biologique intégrée.
- RITA Canne animé par Ercane. Il comprend quatre groupes de travail axés sur la fertilisation organique dont la valorisation des matières fertilisantes d'origine résiduaire et le fractionnement de la fertilisation, la maîtrise des mauvaises herbes en favorisant les traitements de prélevée, l'irrigation de la canne à sucre, la plantation et la mécanisation.

7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|-------------------------|-------------------------------|---|
| | | Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération |

| | | |
|--|---|--|
| Une collaboration à long terme entre les entités et institutions de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie pour la recherche et l'innovation a été établie | T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B) | |
| Des opérations de coopération entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement ont été mises en œuvre | | |

7.b3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération | Non | | | | |

7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.b6) Réponse à la question d'évaluation

L'adaptation de la recherche agricole et agronomique est indispensable pour répondre aux nouveaux enjeux agricoles (agro-écologie, changement climatique, bioéconomie). Il est de plus nécessaire que les résultats de ces recherches répondent directement aux besoins des agriculteurs et que ceux-ci s'approprient et mettent en œuvre les résultats. Ainsi le PDR prévoit de développer des expérimentations agronomiques en partenariat entre les différents acteurs du secteur agricole et de la recherche-développement via la mesure 16. L'adéquation des programmes de recherche avec les besoins des agriculteurs sera renforcée dans le cadre de cette mesure par la mise en place de réseaux plateformes et notamment des groupes opérationnels du PEI (mesure 16).

Des projets diversifiés, innovants, qui répondent aux besoins des agriculteurs et tournés vers le développement de pratiques respectueuses de l'environnement

L'existence de trois réseaux RITA permet de couvrir l'ensemble des secteurs agricoles. Les animateurs de chacun des réseaux travaillent étroitement avec chacun des partenaires et notamment les organisations professionnelles, ce qui leur permet d'être au contact direct des agriculteurs et de faire remonter leurs besoins. Ainsi le RITA Fruits-Légumes-Horticulture développe par exemple des projets de lutte biologique pour lutter contre les aleurodes dans les serres, mais réalise aussi de la sélection et amélioration variétale (aubergine), la surveillance des bioagresseurs et des recherches sur les plantes de services.

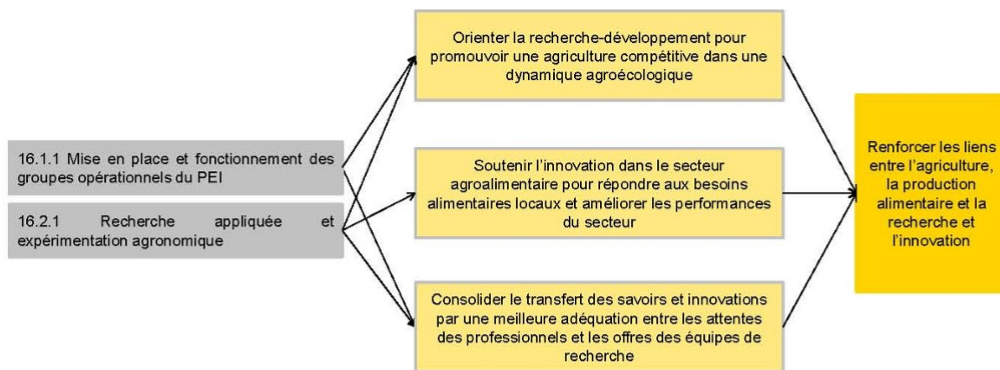
Le RITA animaux concentre ses recherches sur l'analyse des fourrages avec la méthode de la spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR) développé par l'ARP en partenariat avec Sicalait et Sica-révia ainsi que le développement d'un plan fourrage pour lutter contre les pénuries en période de sécheresse. La production de fourrage en hydroponie est aussi étudiée. En parallèle des actions de recherche se développent pour développer des méthodes de lutte contre les maladies en élevage (tiques, bavites,...).

Enfin le RITA canne développe des projets dans des domaines variés: plantation, fertilisation, traitements phytopharmaceutiques, mécanisation, variété des boutures, cultures intercalaires de légumineuses, amendement à la chaux. Les projets développés sont donc innovants et contribuent à réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Cependant les projets sont actuellement principalement tournés vers les exploitants agricoles et ne bénéficient pas à l'industrie de la transformation et à la foresterie.

Des premiers résultats encourageants et des acteurs satisfaits

Les premiers résultats de l'existence de ces réseaux sont visibles. Tout d'abord l'existence de ces réseaux permet une démarche collective qui accélère le processus d'innovation, le transfert et l'appropriation. Les réseaux RITA permettent en particulier de faire évoluer les planteurs qui travaillent peu en coopération et gardent les résultats pour eux. L'ensemble des acteurs est satisfait du fonctionnement des réseaux et confiant dans leur avenir. Les premiers résultats techniques émergent aussi avec par exemple la mise en culture d'un insecte permettant la lutte biologique dans les serres. Suite à la remontée des besoins des agriculteurs par l'AROP-FL, le CIRAD a sélectionné un insecte pouvant lutter contre le ravageur, celui-ci a été testé chez les agriculteurs et la production à grande échelle est en cours de test par l'entreprise Coccinelle. Ainsi une méthode de lutte biologique supplémentaire a été développée en mobilisant les compétences et connaissances d'une multitude d'acteurs. Les projets mis en œuvre dans le cadre des réseaux RITA permettent pleinement de répondre aux objectifs de la Commission européenne de ce domaine prioritaire à condition que les résultats des expérimentations soient mises en œuvre par les agriculteurs et permettent d'observer des changements de pratiques. Le programme n'est pas suffisamment avancé pour parvenir à établir de réponses. Cependant l'implication des agriculteurs dans les expérimentations, et le dynamisme de ces réseaux, pilotés par un acteur majeur de la recherche agricole, est une bonne pratique pour permettre l'appropriation des résultats. L'ensemble des parties prenantes est satisfait du fonctionnement du réseau et optimiste quant à l'appropriation des résultats par les agriculteurs.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP1B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.b7) Conclusions et recommandations

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.c1) Liste des mesures contribuant au DP

Le domaine prioritaire 1C est un domaine transversal. Aucun type d'opération ne lui est directement rattaché et il n'est pas associé à une maquette financière spécifique. Cependant on considère que les types d'opération concernés par le DP1A sont les suivants :

- **1.1.2** Formation des actifs du secteur agricole et des filières adossées
- **2.3.1** Formation des conseillers agricoles

Un seul projet a été financé par le PDR à ce jour. Il s'agit d'un programme de formation des actifs agricoles porté par VIVEA pour l'année 2016. Un appel d'offre est en cours pour l'année 2017 et un programme de formation devrait donc être programmé en 2017.

Le programme de formation se concentre sur les points suivants :

- La réalisation des dernières formations Ecophyto pour l'année 2016
 - Mettre en œuvre des itinéraires techniques innovants et des pratiques de production performantes et économes en intrants :
- Approfondir ses connaissances sur le fonctionnement du sol, des plantes, de l'eau ;
- Comprendre les mécanismes et interactions des agro-éco-systèmes et savoir analyser les interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels ;
- Savoir mettre en œuvre les techniques alternatives utilisant les leviers agronomiques ;
- Maitriser les techniques de production de l'agriculture biologique.
- Mettre en œuvre des systèmes de production et des adaptations techniques favorisant une autonomie énergétique des entreprises et une autonomie fourragère des élevages :
- Savoir adapter son système fourrager ;
- Savoir optimiser ses consommations d'eau et d'énergie
- Mettre en œuvre des méthodes préventives de soin aux animaux :
- Connaitre les phénomènes d'antibiorésistance, mieux utiliser les antibiotiques
- Mettre en œuvre des systèmes de production et des adaptations techniques favorisant une plus grande sobriété énergétique des entreprises

7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|

| | | |
|---|--|--|
| Le nombre de personnes vivant dans des zones rurales et ayant finalisé un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté | T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C) | |
|---|--|--|

7.c3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C) | Non | | | | |

7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;

- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.c6) Réponse à la question d'évaluation

Le niveau de formation des agriculteurs progresse régulièrement depuis une trentaine d'année à La Réunion. Ainsi, au cours des 10 dernières années, la part des chefs d'exploitation ayant au moins une formation agricole de niveau IV est passée de 3 % à 11 %. Cependant l'écart reste important avec la métropole : en 2010, à La Réunion, on a dénombré 7 623 chefs d'exploitation ainsi que 249 coexploitants. Parmi ceux-ci, 21 % ont au moins le niveau IV, alors que cette proportion est de 40 % pour les agriculteurs de métropole.

De plus, 751 chefs d'exploitation déclarent avoir suivi, au cours des 12 derniers mois, une formation professionnelle continue agricole. Ceci représente 11 % des exploitants, alors qu'ils sont 14 % en métropole.

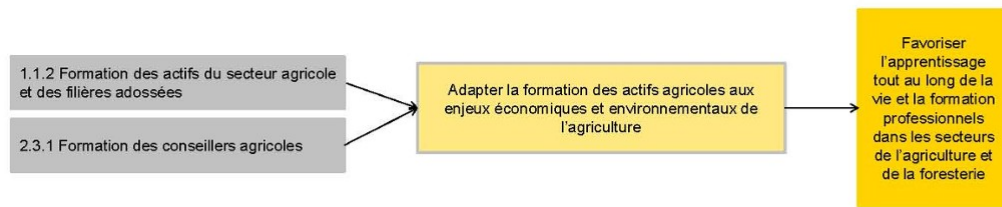
Ainsi l'élévation du niveau de formation des agriculteurs est un enjeu important pour le développement d'une agriculture compétitive, adaptée à la demande et respectueuse de l'environnement à La Réunion. Les objectifs du PDR sont donc de proposer des formations continues aux agriculteurs (Mesure 1) et de former les conseillers agricoles (Mesure 2). Les formations favorisant les démarches respectueuses de l'environnement telles que la gestion des risques de catastrophe et lutte contre le changement climatique, la réorientation des compétences vers des pratiques à faible émissions de carbone sont encouragées.

Les activités de formation sont concentrées sur les actifs agricoles. Il s'agit de formations courtes de 2-3 jours sur un sujet spécifique. En 2016, VIVEA prévoyait la formation de 455 stagiaires pour 6368 heures de formation et planifie en 2017 4998 heures pour 357 stagiaires. Ces formations ont permis sur la programmation précédente et en 2016 de réaliser les formations Certiphyto obligatoire dans le plan Ecophyto. Ces formations permettent de rappeler les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sensibilisent les agriculteurs à l'utilisation des alternatives aux produits chimiques. En 2017 les formations ne devraient pas inclure de Certiphyto et donc se concentrer sur les besoins techniques et agronomiques des agriculteurs ainsi que sur le développement de connaissances scientifiques (fonctionnement des écosystèmes). Le programme de formation de VIVEA montre que la réflexion environnementale est bien intégrée dans les formations (gestion de l'eau, développement des techniques alternatives, agriculture biologique).

VIVEA est de plus, grâce à des réunions annuelles avec les partenaires des réseaux RITA, pleinement intégrée dans les dernières avancées scientifiques et peut participer à diffuser les connaissances développées par les expérimentations des réseaux RITA. Cette démarche s'intègre de plus dans la volonté de mettre à disposition l'information développée dans les réseaux selon la logique de «l'open data». Malgré ces formations la programmation de l'enveloppe du type d'opération 1.1.2 reste faible et la formation des conseillers agricoles n'a pas débuté. Ainsi il est nécessaire que la programmation s'accélère pour que l'ensemble du budget puisse bénéficier à l'amélioration du niveau de formation dans le secteur rural et que la programmation ait un impact sur le niveau de formation des agriculteurs. Cela peut notamment passer par des formations dans la foresterie et en particulier des propriétaires privés qui ne sont actuellement pas

mises en place dans le PDR.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP1C



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.c7) Conclusions et recommandations

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

1.1.2 Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.2.1 Service de remplacement et de gestion agricole

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

4.1.2 Création ou modernisation des unités de production animale

4.1.3 Mécanisation et équipement des exploitations agricoles

4.1.5 Gestion fourragère en production animale

4.1.7 Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification

4.1.8 Soutien à la plantation de canne à sucre

4.1.9 Aides aux travaux d'aménagement foncier

4.3.3 Structuration de territoires prioritaires

4.3.4 Voiries communales à vocation de desserte agricole

6.3.1 Développement des petites exploitations agricoles

16.1.1 Mise en place des groupes opérationnels du PEI

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

La formation des actifs agricoles a débuté via le programme de formation développé par Vivea en 2016 qui vise à la formation Certiphyto des agriculteurs et à la formation à des modes de production innovants (économie d'intrants, autonomie fourragère, méthodes préventives de soin des animaux,...).

De nombreuses organisations sont bénéficiaires du type d'opération destiné au transfert de connaissance et aux actions d'information (1.2.1). La programmation suit une bonne dynamique et atteint actuellement 20% de la maquette dépenses publiques destinées au DP2A. Le principal bénéficiaire de la programmation actuelle est la chambre d'agriculture avec 12% des montants programmés. Ces financements sont dirigés vers la promotion de la diversification des activités agricoles en particulier pour développer des productions d'ail, oignons, pomme de terre et carottes. La chambre d'agriculture est aussi à l'origine de la création récente d'une CUMA pour accompagner la mécanisation des exploitations et diminuer les coûts de production en maraîchage. Le reste de la programmation est répartie entre une quinzaine d'organisations différentes (principalement des coopératives) qui couvrent des secteurs divers de l'agriculture :

pastoralisme, agriculture biologique, bovins, ovins, caprins, lapins, porcs, volaille, apiculture, fruits et légumes, Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales, vanille, vigne.

La mesure d'investissements a, elle aussi, démarré avec des niveaux de programmations variables selon les types d'opération. Les TO 4.1.2 – Création ou modernisation des unités de production animale, 4.1.5 – Gestion fourragère en production animale, 4.1.7 – Cultures sous abris ou diversification, 4.1.8 – Soutien à la production de canne à sucre ont bien démarré avec des taux de programmation supérieurs à 20%. Les types d'opérations destinés à la mécanisation et équipement des exploitations agricoles (4.1.3) et à la création de voies communales à vocation de desserte agricole n'ont pas débuté.

La mesure 16.2.1 a permis le soutien à l'ARP (Association réunionnaise de pastoralisme) pour les recherches nécessaires au déploiement de la technologie de spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR) pour évaluer la qualité des fourrages qui permet actuellement de réaliser un diagnostic de la qualité des fourrages en 5 jours.

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|--|
| | | Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien |
| La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté | R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)* | |
| Les exploitations agricoles se sont modernisées | R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | |
| Les exploitations agricoles ont été restructurées | R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | |

7.d3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020

- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Calculated gross value out of which Primary contribution | Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)* | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)* | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A) | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant | Non | | | | | | |

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Les performances des exploitations réunionnaises se sont améliorées ces dernières années mais le PDR a pour but de pérenniser ces progrès, compte-tenu des écarts importants de productivité persistants à La Réunion, relativement aux exploitations métropolitaines, dont la production sert largement le marché local. Il a en particulier comme objectifs d'améliorer l'accès et l'optimisation des surfaces agricoles, de soutenir la modernisation de tous les types d'exploitations ainsi que la diversification des productions agricoles ainsi que de consolider la production de canne à sucre, dans le but d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles.

L'atteinte de cet objectif passe par **des investissements physiques** permettant la mécanisation et l'équipement des exploitations, des bâtiments d'élevage, des équipements pour des cultures sous abris ou de diversification. Dans le but d'accompagner ces investissements, **des services de conseil individualisés** sont prévus en particulier pour accompagner la réalisation d'analyses technico-économiques des exploitations en amont des investissements. Des **actions de remplacement des exploitants agricoles** sont aussi prévues. La **formation des professionnels agricoles et des actifs agricoles** doit aussi permettre l'augmentation de la viabilité des exploitations. La mise en place de groupes opérationnels est aussi un moyen prévu par le PDR pour promouvoir la transfert des bonnes pratiques et de pratiques innovantes entre les acteurs sur les principaux enjeux agricoles. Le **soutien à la recherche agronomique** est destiné à répondre aux besoins de diversifications des productions agricoles et à consolider la production de canne à sucre. Enfin des actions spécifiques sont prévues dans le but d'apporter un appui spécifique aux petites exploitations.

Avec 126,7 M€ de dépenses publiques mobilisées dans le PDR pour mettre en œuvre le domaine prioritaire 2A, cette enveloppe concentre une grande partie de maquette du programme, principalement sur les mesures d'investissements physiques. Cette enveloppe est divisée entre cinq mesures :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.1.2 et 1.2.1) : 18,2 M€, 14% de la maquette du DP2A
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1, 2.2.1 et 2.3.1) : 6,1 M€, 5% de la maquette

- M04 – Investissements physiques (TO 4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.3.3 et 4.3.4) : 80,4 M€, 63% de la maquette
- M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.3.1) : 7,6 M€, 59% de la maquette
- M16 – Coopération (TO 16.1.1 et 16.2.1) : 11,5 M€, 9% de la maquette

Les actions de transfert de connaissances et d'information couvrent l'ensemble des secteurs agricoles et sont réalisés par des organismes diversifiés. Certains projets participent directement à la modernisation et à l'amélioration des performances économiques via le financement d'ETP au sein des organisations de producteurs via l'accompagnement technique. Ces ETP réalisent aussi de l'accompagnement administratif auprès des agriculteurs pour les accompagner dans la sollicitation des mesures d'investissements, ce qui participe indirectement à la modernisation des exploitations. Certains projets portés par l'ADPAPAM, le Chai de Cilaos, la SCA Provanille, La Vanilleraie sont directement liés à la diversification végétale ce qui répond bien aux objectifs du domaine prioritaire. D'autres financements permettent la structuration des différentes filières via le soutien de structures telles que l'AROP-FL, l'ARP ou la chambre d'agriculture.

La filière Fruits et Légumes a évolué de façon très significative au cours des dernières années en augmentant sa productivité et son engagement dans les labels qualité. L'ARP possède le laboratoire utilisé pour développer et réaliser les analyses de fourrage avec la méthode de spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR).

Des investissements en cours de réalisation mais un manque de confiance du secteur agricole

Les types d'opération destinés à financer des investissements ont débuté malgré de nombreuses réserves émises par les acteurs rencontrés. En effet les difficultés du début de programmation, l'arrêt de la subrogation, et les retards de paiements entraînent une baisse de la confiance des acteurs dans le programme de développement rural. Cependant des solutions sont en cours de développement, les fiches action de plusieurs mesures sont en cours de modification et de simplification pour être plus opérationnelles et les outils OSIRIS sont en cours de développement, certains outils ont été partiellement développés pour permettre de réaliser l'instruction et doivent aussi être transformés en outils de paiements. Ainsi la programmation de la plupart des mesures a commencé avec près de 970 bénéficiaires actuellement sur les types d'opérations finançant des investissements (Mesure 4). De nombreux dossiers sont en cours de maturation et pourront être programmés au cours de l'année 2017.

Cependant certains porteurs de projet abandonnent en raison de la complexité des fonds et des avances financières importantes et se tournent vers la défiscalisation, moins incitative, mais qui présente des contraintes beaucoup moins importantes (absence de justification de la pertinence économique de l'investissement). Les organisations de terrain constatent une diminution de certaines pratiques et en particulier de la replantation de cannes à sucre ou des investissements des jeunes agriculteurs qui peuvent conduire à une fragilisation de la compétitivité de l'agriculture réunionnaise.

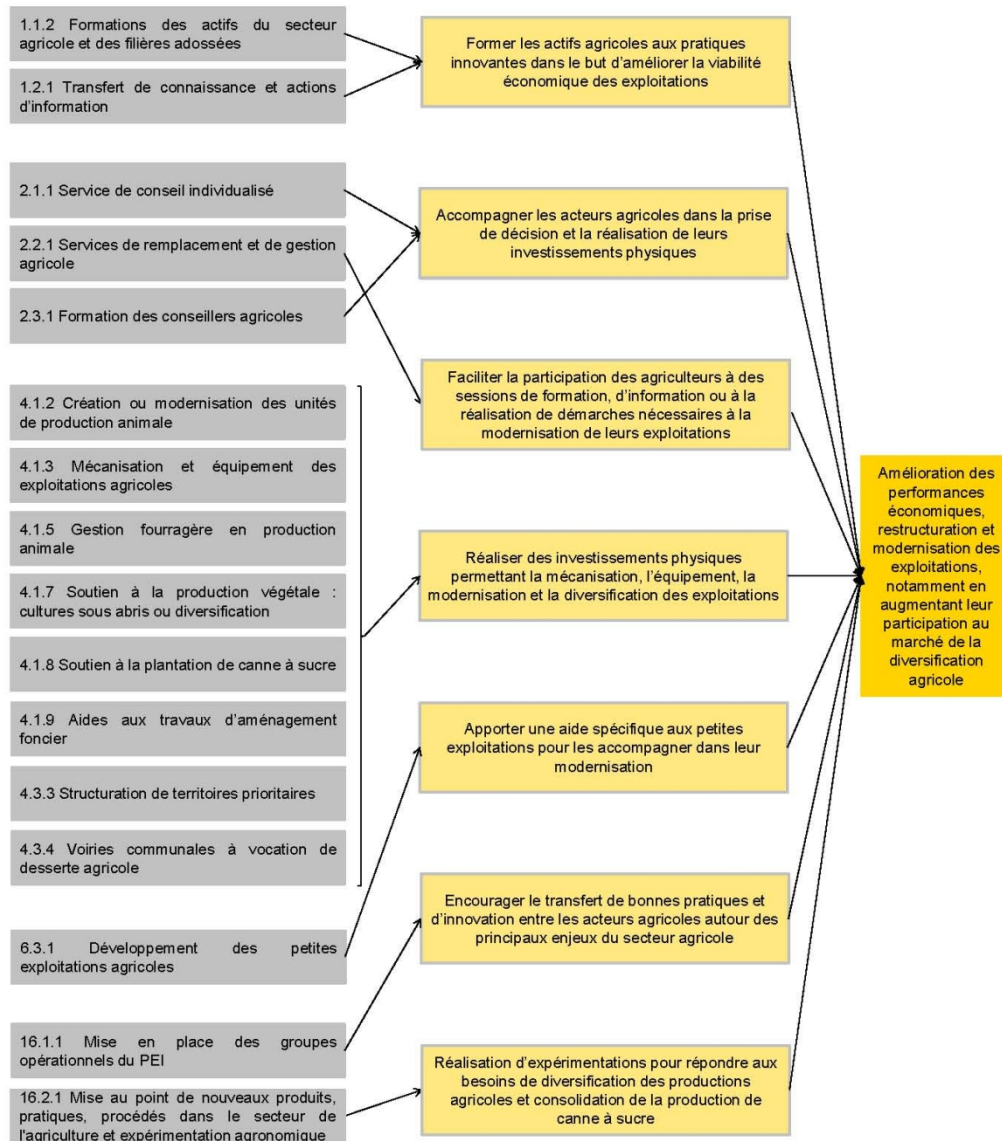
Des retards importants de programmation s'observent sur l'aide aux travaux d'aménagement fonciers, principalement à cause de l'arrêt de la subrogation. Ces travaux sont cependant indispensables pour moderniser les exploitations agricoles et permettre l'augmentation de la productivité des exploitations et lutter ainsi contre l'abandon des terres agricoles. Les types d'opération 4.3.3 et 4.3.4 sont destinés à être sollicités par l'ONF qui avance prudemment et est en train de réfléchir à la façon de mener ce type de

projet et tient à s'assurer de l'éligibilité des dépenses avant de mettre en œuvre des projets.

Des mesures pour lesquelles la programmation n'a pas démarré qui questionnent la cohérence de la mise en œuvre du domaine prioritaire

De nombreuses mesures prévues au sein de ce domaine prioritaire n'ont pas encore démarré et questionnent la cohérence de la mise en œuvre de ce domaine prioritaire. En effet le conseil individualisé n'a pas débuté, ce qui questionne la pertinence des investissements réalisés sur le début de programmation: les interrogations peuvent être en partie levées par la sélectivité qui s'opère au moment de l'instruction, car la pertinence économique du projet constitue un critère d'éligibilité des projets d'investissements. De plus le PDR prévoit de renforcer l'accompagnement aux petites exploitations qui sont particulièrement en difficulté et en retard dans leur modernisation, qui n'a pas non plus débuté: or ce sont bien ces structures pour lesquelles les besoins sont importants. Enfin un type d'opération est destiné à permettre le remplacement des agriculteurs les plus en difficulté pour qu'ils puissent participer à des formations et avoir accès à de l'accompagnement technique mais aussi administratif pour élaborer leurs dossiers de demande de financement. Or ce type d'opération n'a pas débuté ce qui peut empêcher les agriculteurs les plus en difficultés d'avoir accès à l'information nécessaire à la modernisation de leurs exploitations. Bien que les organisations (chambre d'agriculture, FRCA, organisations professionnelles) soient impliquées dans la mise en œuvre de ce domaine prioritaire et assurent la communication auprès des agriculteurs, la programmation de plusieurs mesures destinées à un accompagnement individualisé et renforcé des agriculteurs les plus en difficultés comme prévu au sein du PDR devra à l'avenir permettre de renforcer la qualité technique des choix d'investissements des exploitants.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2A



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.d7) Conclusions et recommandations

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

6.1.1/2 Installation des jeunes agriculteurs

Les mesures concernant le soutien aux jeunes agriculteurs ont démarré avec 1,4 M€ programmés depuis le début de la programmation ce qui a permis de soutenir 33 agriculteurs depuis 2015. La majeure partie de cette aide a été mise en œuvre via la DJA (85% de la programmation), car la mesure portant sur les taux bonifiés ne présentent pas d'intérêt dans le contexte actuel de taux d'emprunt particulièrement bas.

Les actions de transfert de connaissance et d'information sont mises en œuvre par la FRCA et la Chambre d'agriculture qui utilisent ces subventions pour financer des salariés en charge de la promotion des aides et de l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur installation ainsi que de faire le lien entre les services instructeurs et les jeunes agriculteurs qui souhaitent demander une aide. La FRCA se concentre sur les jeunes agriculteurs qui souhaitent adhérer à une coopérative agricole et la Chambre d'agriculture sur les agriculteurs indépendants. La SAFER est aussi bénéficiaire de 4 projets sous le type d'opération 1.2.1 (2 en 2015 et 2 en 2016) qui concernent l'animation foncière sur les terres incultes pour lutter contre la déprise agricole et le développement de friches via la sensibilisation et l'accompagnement des exploitants, le fonctionnement d'un observatoire sur les friches et d'un observatoire du foncier est aussi soutenu par le PDR. La SAFER accompagne également le département dans la définition des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN).

7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|--|---|
| La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté | R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B) | |
| Des exploitants agricoles suffisamment qualifiés sont entrés dans le secteur de l'agriculture | | Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR |

7.e3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR | Non | | | | |

7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.e6) Réponse à la question d'évaluation

Le ratio des agriculteurs de moins de 35 ans sur ceux de plus de 55 ans est élevé à La Réunion (39% contre 21% au niveau national) et la dynamique d'installation est positive avec en moyenne 30 installations par an entre 2007 et 2012. Cependant plusieurs enjeux ont pu être identifiés sur le territoire au moment de la rédaction du PDR :

- La proportion des agriculteurs de moins de 35 ans diminue ce qui indique un faible renouvellement de la génération agricole ;
- Seulement 19% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture ;
- 90% des installations ne sont pas aidées par les DJA ou les prêts bonifiés ;
- 53% des exploitations ne disposent pas de repreneur connu (51% de moyenne nationale) ;
- Peu de foncier agricole est disponible pour les installations.

Ainsi le PDR a pour objectif d'augmenter le nombre d'installations de jeunes agriculteurs qualifiés via l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA et prêts bonifiés) ainsi que des actions d'information et des services de conseil individualisés.

12,9 M€ de dépenses publiques sont mobilisées dans le PDR pour mettre en œuvre le domaine prioritaire 2B. Cette enveloppe est divisée entre 3 mesures :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 4,1 M€, 32% de la maquette du DP2B
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 1,2 M€, 10% de la maquette
- M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.1.1 et 6.1.2) : 7,6 M€, 59% de la maquette

Des critères d'éligibilité à la DJA et aux prêts bonifiés qui encouragent l'installation de jeunes agriculteurs qualifiés et le développement d'exploitations performantes et respectueuses de l'environnement

Les jeunes agriculteurs doivent répondre à un ensemble de critères pour être éligibles à la DJA et aux prêts bonifiés. Ils doivent en particulier:

- ▶ Être âgé de moins de 40 ans lors du dépôt de la demande
- ▶ S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation
- ▶ Justifier de la Capacité Professionnelle Agricole:

· Etre titulaire d'un diplôme agricole de niveau IV (Bac pro, BP REA) a minima

· Disposer d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) validé depuis moins de 2 ans

► Présenter un plan d'Entreprise établi sur 4 années caractérisant le projet d'installation et démontrant la viabilité du projet

► S'installer sur une exploitation dont le Produit Brut Standard est supérieur à 8000 € (obligation régionale). De plus des bonifications peuvent être sollicitées par les jeunes agriculteurs dans le cas où le projet a une dimension environnementale (modification des pratiques culturales ou engagement dans un processus de certification), économique (création de valeur ajoutée: signe de qualité, atelier de transformation,...), sociale (création d'emploi par exemple) ou collective (création ou intégration de formes collectives ou sociétaires). Ces mesures du PDR encouragent donc l'installation de jeunes agriculteurs qualifiés sur le territoire ainsi que le développement d'exploitations ayant un intérêt environnemental, économique, sociale ou collectif additionnel.

Un accompagnement renforcé des jeunes agriculteurs qui n'est pas encore complètement opérationnel

La Chambre d'agriculture et la FRCA assure l'animation et l'information des jeunes agriculteurs sur les possibilités de financement du FEADER. De plus, d'autres actions sont développées pour encourager l'installation des jeunes agriculteurs telles que le stage 21h de la Chambre d'agriculture qui n'est pas financé par le PDR mais qui permet de fournir l'ensemble des éléments administratifs nécessaire au moment de l'installation. Ce stage est aussi un moyen de présenter et encourager les jeunes agriculteurs à solliciter les mesures du FEADER pour leur installation. Cependant cet accompagnement n'est pas encore complètement opérationnel. En effet la mesure 2 destinée aux actions de conseil individualisé n'est pas encore opérationnelle, ce qui ne permet pas de développer les fonds nécessaires au financement des conseillers agricoles sur ces sujets et à leur formation.

Des retards de mise en œuvre du PDR qui freinent la dynamique de programmation et encourage les jeunes agriculteurs à se tourner vers d'autres types d'aides

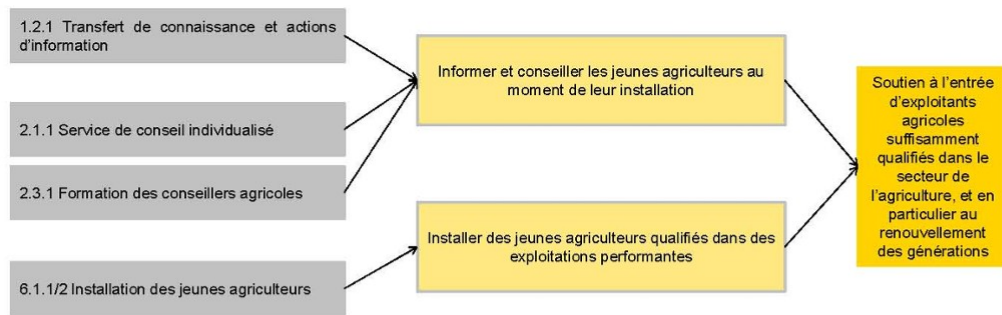
Le nombre de jeunes agriculteurs installés bénéficiant de FEADER par an est inférieur aux prévisions. Cela peut s'expliquer en partie par les retards de mise en œuvre du PDR. Les premiers paiements pour les DJA n'ont pu avoir lieu qu'en 2016 à cause des retards dans la rédaction des fiches action et dans l'instrumentation sous OSIRIS ce qui a pu freiner les jeunes agriculteurs dans leur demande. De plus la complexité des demandes d'aide FEADER est traditionnellement contrebalancée par la possibilité pour les jeunes agriculteurs d'accéder plus facilement aux aides à l'investissement souvent nécessaires en début d'activité. Or les mesures destinées à l'investissement subissent elles aussi des retards de mise en œuvre importants. L'absence de disponibilité de ces aides a pu freiner les jeunes agriculteurs dans leur démarche et les encourager à se tourner vers d'autres types d'aides moins avantageuses mais aussi moins contraignantes telles que les mesures de défiscalisation. Certains agriculteurs voulant conserver une plus grande indépendance et liberté se tournent aussi vers ce type de soutien. Ainsi cela permet à des agriculteurs de s'installer mais ne participe pas à encourager l'installation d'agriculteurs qualifiés ni d'appui à l'amélioration des performances de l'exploitation. La dynamique d'installation est globalement freinée par des difficultés d'accès au foncier agricole.

Globalement le nombre d'installations de jeunes agriculteurs à la Réunion est freiné par la faible disponibilité des terres agricoles. En effet, les populations rurales sont attachées à leur statut de propriétaire foncier et beaucoup préfèrent conserver leur terre plutôt que de la transmettre en particulier hors cadre familial. Ce phénomène a été renforcé ces dernières années par la suppression de la mesure de

financement de la pré-retraite, les agriculteurs préfèrent garder leur terre pour réaliser une production familiale plutôt que de vendre les terres. De plus la Réunion est aussi confrontée à des enjeux de renouvellement des générations et de transmission des terres agricoles. Le parcellaire a tendance à se morceler ou à demeurer en indivision à cause de la difficulté pour les héritiers de se séparer des parcelles au moment de la transmission de l'héritage.

Les actions de la SAFER ont pour but de lutter contre les friches agricoles et d'améliorer le suivi et la gestion du foncier agricole. Avec 455 ha de friches remises en culture en 2016, ces actions de la SAFER contribuent à augmenter la surface agricole disponible et ainsi de façon indirecte à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs. Cependant l'estimation de la balance entre les terres qui subissent un enfrichement et les terres remises en culture n'est pas connu ce qui ne permet pas actuellement de réaliser un bilan global.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP2B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.e7) Conclusions et recommandations

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.fl) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

4.2.1 Outils agro-industriels

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

Une véritable stratégie pour la filière organisée des fruits et légumes a été engagée à La Réunion sous la tutelle de l'association réunionnaise des producteurs de fruits et légumes (AROP-FL) au sein de laquelle un ETP est financé par le FEADER. Le programme sectoriel 2015-2020 définit plusieurs objectifs pour la filière :

- Renforcer la structuration de la filière et les relations interprofessionnelles (coordination des actions)
- Améliorer la compétitivité de la filière (appui techniques aux producteurs, renforcement des compétences des OP)
- Améliorer les capacités de production des entreprises agricoles (investissements et formations sur les exploitations)
- Analyser les attentes du marché et promouvoir la consommation de fruits et légumes (valorisation aval des produits via des investissements, la transformation, la promotion et la communication)
- Renforcer les capacités des entreprises agricoles pour une meilleure réponse aux attentes du marché (renforcer les capacités liées au marché local et à l'export, expérimentations)
- Améliorer la productivité des productions locales
- Développer des méthodes de production respectueuses de l'environnement (lutte biologique)

Pour mettre en œuvre ces actions, le PDR soutient aussi le transfert de connaissances et les actions d'information de plusieurs organisations de producteurs ou autres organisations en lien avec le secteur fruits et légumes : SCA VIVEA, SCA Fruits de la Réunion, Institut de qualité de l'agro-écologie, Association de producteurs lentilles Cilaos (APLC), Association Anafruit, Société coopérative agricole fruits et légumes de Bourbon. L'ARMEFLHOR est responsable du développement des expérimentations.

Ces actions de transferts de connaissances et d'information concernent aussi dans une moindre mesure le secteur de l'élevage via le subventionnement de la fédération régionale des coopératives agricoles (FRCA) et Sicalait et le secteur de la canne via le financement du CTICS et Ercane (expérimentation). La Chambre d'agriculture bénéficie aussi de financement pour ces activités.

Concernant les subventions à l'investissement dans les outils agro-industriels, la programmation concerne principalement l'industrie sucrière pour des projets d'amélioration et de modernisation des process. Un projet d'envergure (2,3 millions d'euros de dépenses publiques) a aussi été programmé pour le développement d'une ligne de conditionnement aseptique pour la mise en bouteille et d'un atelier UHT dans une entreprise de fabrication de lait liquide. Un projet de taille plus restreinte a permis la modernisation d'une chaîne d'abattage.

7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|--|
| La mise en place de programmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté | R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | |
| La participation des producteurs primaires à des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs axés sur la qualité et des organisations interprofessionnelles a augmenté | R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | |
| La compétitivité des producteurs primaires bénéficiant d'un soutien s'est améliorée | | Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien |
| La marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles a augmenté | | Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles |
| La valeur ajoutée des produits agricoles pour les producteurs primaires a augmenté | | |

7.f3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services

instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien | Non | | | | |

7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.f6) Réponse à la question d'évaluation

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel de l'île en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Les agriculteurs sont bien intégrés dans la chaîne agroalimentaire grâce en particulier à la structuration des activités par les organisations de producteurs, et avec l'appui du POSEI dont l'objectif principal est de. Cependant la couverture des besoins locaux en produits transformés pourrait être améliorée en particulier dans le secteur des fruits et légumes. De plus les coûts de production élevés

nécessitent de mener des actions dans le but de moderniser les entreprises agroalimentaires, d'innover dans les procédés et d'améliorer les performances des entreprises. Le développement de la certification et des labels de qualité a aussi été identifié comme un moyen d'augmenter la valeur ajoutée des productions réunionnaises.

Le PDR prévoit de répondre à ces objectifs en subventionnant les investissements agro-industriels et structurants pour améliorer la compétitivité des industries agro-alimentaires ainsi que la maîtrise des ressources et de l'énergie. Le programme prévoit aussi de soutenir l'innovation en encourageant la mise au point de nouveaux produits et procédés et en particulier des process de transformation et de conditionnement via la recherche agronomique. Le transfert de cette innovation se fera via des actions d'informations et de conseils.

55,7 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 3A. Cette enveloppe est répartie entre quatre mesures différentes :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 1,7 M€, 3% de la maquette du DP3B
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 0,46 M€, 0,9%
- M04 – Investissements physiques (TO 4.2.1) : 32 M€, 57%
- M16 – Coopération (TO 16.2.1) : 6,4 M€, 11%
-

Des actions de transferts de connaissances et d'information centrées sur la filière fruits et légumes mais qui touchent l'ensemble des secteurs de production

La majorité des projets concernent la filière Fruits et Légumes, soit via l'AROP-FL en charge de la structuration et de l'animation de la filière, soit via le financement direct de groupement de producteur dans leur projet. Les financements FEADER sous l'ancienne programmation et sous le début de la programmation actuelle ont permis des progrès très importants de cette filière. Grâce au développement d'une stratégie pour la filière et d'objectifs pour chacune des productions, les quantités de fruits et légumes au sein du réseau structuré augmentent et en particulier depuis 2014. L'objectif étant d'augmenter la production de 10 000 tonnes entre 2014 et 2020.

Cette augmentation de la production s'accompagne du développement des labels de qualité avec 5% de la production en agriculture biologique et 46% sous certification environnementale, le développement d'un IGP sur l'ananas Victoria. Les objectifs de la filière sont à la fois de développer la production de certains fruits et légumes pour le marché local (tomates, agrumes oignons, ail, carotte, pomme de terre) mais aussi pour l'export (ananas, mangue, litchis). Cependant l'industrie de transformation est très peu présente sur l'île et fournit moins de 10% des produits transformés. La filière élevage est aussi soutenue par le PDR via l'activité de la FRCA. Elle fait actuellement face à un contexte difficile à cause de la concurrence des produits importés mais l'industrie de transformation est bien implantée sur le territoire et la majeure partie de la production est destinée à la consommation locale. Le développement de label de qualité n'est pas considéré comme une priorité pour la FRCA. La filière canne est elle aussi soutenue par le financement du CTICS et d'expérimentations. La canne à sucre est principalement destinée à être transformée par l'industrie sucrière et exportée. Les coproduits tels que l'écume ou la bagasse sont cependant valorisés sur le territoire. La filière canne n'est pas engagée dans une démarche de labellisation. Des investissements

dans l'agroalimentaire limités Les investissements dans les outils agro-industriels ont été limités sur le début de programmation avec 7 projets soutenus pour un taux d'avancement du type d'opération de 14%. La moitié de la programmation concerne l'industrie sucrière et a permis d'améliorer les conditions de manutention des cannes dans les industries ou de moderniser certains outils. L'autre moitié de la programmation a permis de soutenir les filières avales de l'élevage: la modernisation d'une chaîne d'abattage d'un abattoir et le développement d'une ligne de conditionnement du lait. Ainsi les investissements bien que limités ont permis de soutenir les industries de transformation du territoire.

7.f7) Conclusions et recommandations

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

7.g1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

5.1.1 Actions préventives en matière de gestions des risques

5.2.1 Reconstitution du potentiel de production

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

Les bénéficiaires de la mesure 1.2.1 sont principalement des organisations directement impliquées dans la lutte contre les risques sanitaires à la Réunion tels que la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles à la Réunion (FDGDON) et le groupement de défense sanitaire de la Réunion (GDSR). La fédération des coopératives agricoles est aussi un bénéficiaire important de ce type d'opération pour diffuser les résultats obtenus aux éleveurs.

La mesure 16.2.1 a été principalement mise en œuvre par le GDSR pour de l'expérimentation agronomique. Un projet a aussi été développé par l'entreprise Coccinelle pour mener les expérimentations liées à l'élevage à grande échelle des auxiliaires de culture développé par le CIRAD dans le cadre du réseau RITA.

Le total de dépenses publiques programmé pour le domaine prioritaire 3B est au-dessus de la valeur intermédiaire pour 2018 grâce à la programmation des mesures 1.2.1 et 16.2.1.

Cependant les deux indicateurs physiques du domaine prioritaire sont liés à des types d'opération dont la programmation n'a pas démarré et pour lesquels les fiches action ne sont pas validées.

7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|---------------------------------------|
| La participation des exploitations agricoles aux systèmes de prévention et de gestion des risques a augmenté | R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B) | |

7.g3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B) | Non | | | | |

7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.g6) Réponse à la question d'évaluation

La Réunion est soumise à d'importants risques naturels (cyclones, inondations,...) renforcés par le changement climatique. Son insularité et son climat tropical la rendent également vulnérable aux risques phyto- et zoo-sanitaires. Le programme national de gestion des risques en agriculture comportant un fonds de mutualisation et une mesure relative à l'assurance récolte ne s'appliquant pas dans les DOM, il convient poursuivre les efforts pour aider les exploitants à se prémunir contre les risques existants.

Les objectifs de ce domaine prioritaire sont donc de lutter contre les risques sanitaires, environnementaux et climatiques. Des actions de transfert de connaissances, d'information et de conseil sont destinées à former et informer les agriculteurs sur les risques agricoles. Le PDR prévoit aussi de mettre en place un fonds de mutualisation pour permettre de débloquer les fonds nécessaires à la reconstruction du potentiel de production des exploitations en cas de catastrophe naturelle mais aussi de réaliser des investissements préventifs de lutte contre les risques naturels. Enfin des expérimentations agronomiques sont destinées à apporter des solutions face aux risques.

13,9 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 3B. Cette enveloppe est répartie entre quatre mesures différentes :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 4,9 M€, 35% de la maquette du DP3B
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 1,5 M€, 11%
- M05 - Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (TO 5.1.1 et 5.2.1) : 2,7 M€, 19%
- M16 – Coopération (TO 16.2.1) : 4,9 M€, 35%

Une programmation actuellement tournée vers la lutte contre les risques sanitaires

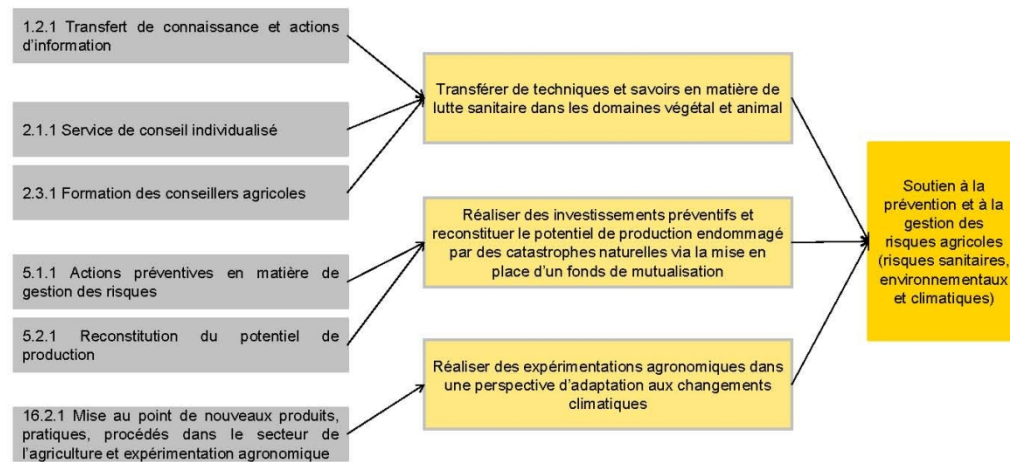
La programmation est actuellement uniquement orientée vers la prévention et la lutte contre les risques sanitaires. En effet de nombreux organismes sont impliqués soit dans le transfert de connaissance soit dans l'expérimentation pour parvenir à mieux gérer la pression sanitaire à la Réunion et en particulier les ravageurs des cultures. Les pratiques communiquées et les recherches en cours ont pour but de développer des pratiques innovantes et plus respectueuses de l'environnement qui permettront de mieux répondre aux contraintes climatiques. De plus l'interdiction de produits phytopharmaceutiques crée des situations pour lesquels aucun traitement chimique n'est disponible et qui nécessitent de trouver des solutions alternatives. Les premiers résultats sont visibles avec le développement d'auxiliaires de culture pour la lutte biologique. De nombreux projets devraient porter leurs fruits dans les prochaines années et permettre de lutter contre le risque sanitaire tout en réduisant l'impact environnemental des pratiques.

Des dispositifs de lutte contre les catastrophes naturelles existent mais ne sont à ce jour pas opérationnels.

Concernant les autres risques identifiés dans le PDR, les risques environnementaux et climatiques, les mesures du PDR destinés à la prévention et à la lutte contre ces risques ne sont pas opérationnelles. La

mesure 5.2.1 est destinée à la reconstitution du potentiel forestier en cas de catastrophe naturelle, cependant la fiche action de cette mesure n'a pas été validée ce qui peut entraîner des difficultés à mobiliser cette enveloppe en cas de besoins lors d'un passage d'un cyclone notamment. La Réunion n'a pas été soumise à de tels événements climatiques depuis le début de programmation mais se situe dans une zone particulièrement sensible. Enfin le type d'opération destiné au développement des actions préventives en matière de gestion des risques n'est pas non plus opérationnel et ne permet pas de réduire les risques dans les exploitations agricoles les plus sensibles aux événements climatiques. D'autres mesures pourraient être déployées pour lutter contre l'érosion des sols (reboisement pour stabiliser les terrains de montagne notamment), mais ce choix n'a pas été retenu jusqu'à présent.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP3B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.g7) Conclusions et recommandations

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Les objectifs des DP4A, 4B et 4C sont agrégés au sein de la Priorité 4 mais ne font pas l'objet d'objectifs par domaines prioritaires. Ainsi le bilan d'avancement des DP 4A, 4B et 4C est réalisé ci-dessous et permet d'alimenter les réponses aux questions évaluatives de l'ensemble de ces domaines prioritaires.

Liste des types d'opération concernés par le domaine prioritaire 4A:

1.1.2 Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

7.1.1 Schémas et plans de gestion des aménagements et activités en milieux naturels

7.6.1 Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager

7.6.2 Promouvoir le développement durable, la biodiversité et la prise en compte de l'environnement

7.6.3 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC

8.3.1 Défense des forêts contre l'incendie - Aide à l'adoption des mesures de prévention

8.4.1 Reconstitution du potentiel forestier

8.5.1 Préservation des espaces naturels et forestiers - amélioration de la viabilité des forêts

10 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC

11 Aide à la conversion et au maintien en agriculture biologique

13 Paiements d'indemnités surfaciques en faveur des zones de montagne et des zones soumises à des contraintes naturelles importantes - ICHN

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|---------------------------------------|
| La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée | R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A) | |

| | | |
|--|--|--|
| La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée | R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A) | |
|--|--|--|

7.h3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A) | Non | | | | |

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.h6) Réponse à la question d'évaluation

La Réunion bénéficie d'une biodiversité et de paysages exceptionnels. Elle rassemble de très nombreux habitats et microclimats diversifiés dans lesquels se sont développés une multitude d'espèces (1000 espèces de plantes, 30 espèces d'oiseaux, 5 espèces de chauves-souris, 6 espèces de reptiles et plus de 2.000 espèces d'insectes). De par son histoire géologique, La Réunion est le lieu d'habitat de 230 espèces végétales « strictement » endémiques ainsi que d'un nombre importants d'espèces endémiques régionales ou macro-régionales (Madagascar, Seychelles, Comores). Cependant cette biodiversité est largement menacée

sur l'île. En 2010, l'UICN a établi la liste rouge des espèces menacées à La Réunion et réalisé un état des lieux de la biodiversité. Ainsi 49 espèces végétales ont déjà disparu de l'île et 275 autres sont menacées dont 82 que l'on ne rencontre nulle part ailleurs tels que le Petit tamarin des Hauts et le Bois éponge. La faune terrestre et marine est elle aussi en danger avec 36 espèces menacées à La Réunion dont des espèces endémiques telles que le Gecko vert de Manapany ou le Pétrél noir de Bourbon.

Les causes de cette perte de biodiversité sont multiples : destruction des habitats naturels, pollutions, surexploitation mais aussi invasion par les plantes exotiques envahissantes.

La Réunion fait partie du Hot Spot de la biodiversité « Madagascar et îles de l'océan Indien » en tant que zone géographique étant à la fois d'une grande richesse en terme de biodiversité (au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques) mais dont plus de 70% de leur végétation primaire a disparu. La création du parc national en 2007 (dont le cœur et la zone d'adhésion couvrent 76% de la surface de l'île) et dont les "Pitons, cirques et remparts" sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO traduisent les enjeux qui pèsent sur la biodiversité et la nécessité de la préserver.

Les principales menaces qui pèsent sur la forêt sont les incendies et les espèces exotiques envahissantes. En effet malgré son climat tropical, 790 ha ont été brûlés en 2010 et plus de 2.700 ha en 2011 ainsi que 45 ha sur le massif de la Roche Ecrute en 2013. De très nombreuses espèces ont été introduites à la Réunion dont une centaine est devenue envahissante et menace actuellement les forêts de l'île.

Ainsi le PDR prévoit, via la mesure 8, des actions spécifiques au milieu forestier destinées à prévenir les incendies et développer et améliorer la viabilité des forêts. La mesure 7 contribuera également à la préservation de la richesse des milieux forestiers à travers la définition des schémas et plans de gestion des aménagements et activités en milieu naturel, les investissements liés à l'entretien et la restauration du patrimoine naturel et culturel des villages des Hauts et la sensibilisation environnementale.

Le maintien de l'agriculture est aussi un enjeu pour la biodiversité car il permet de maintenir des paysages ouverts, d'éviter la prolifération des espèces invasives. La mesure 13 dédié aux indemnités compensatoires de handicaps naturels permet de lutter contre la déprise agricole sur le territoire, l'ensemble de l'île étant éligible. Ce maintien de l'agriculture s'accompagne d'un soutien au développement de pratiques agricoles

plus respectueuses de l'environnement via les subventions pour l'agriculture biologique et les MAEC (maintien des arbres et couvertures végétales, réduction de l'usage des insecticides et transhumance des abeilles).

Des mesures permettant de modifier les pratiques agricoles pour préserver la biodiversité

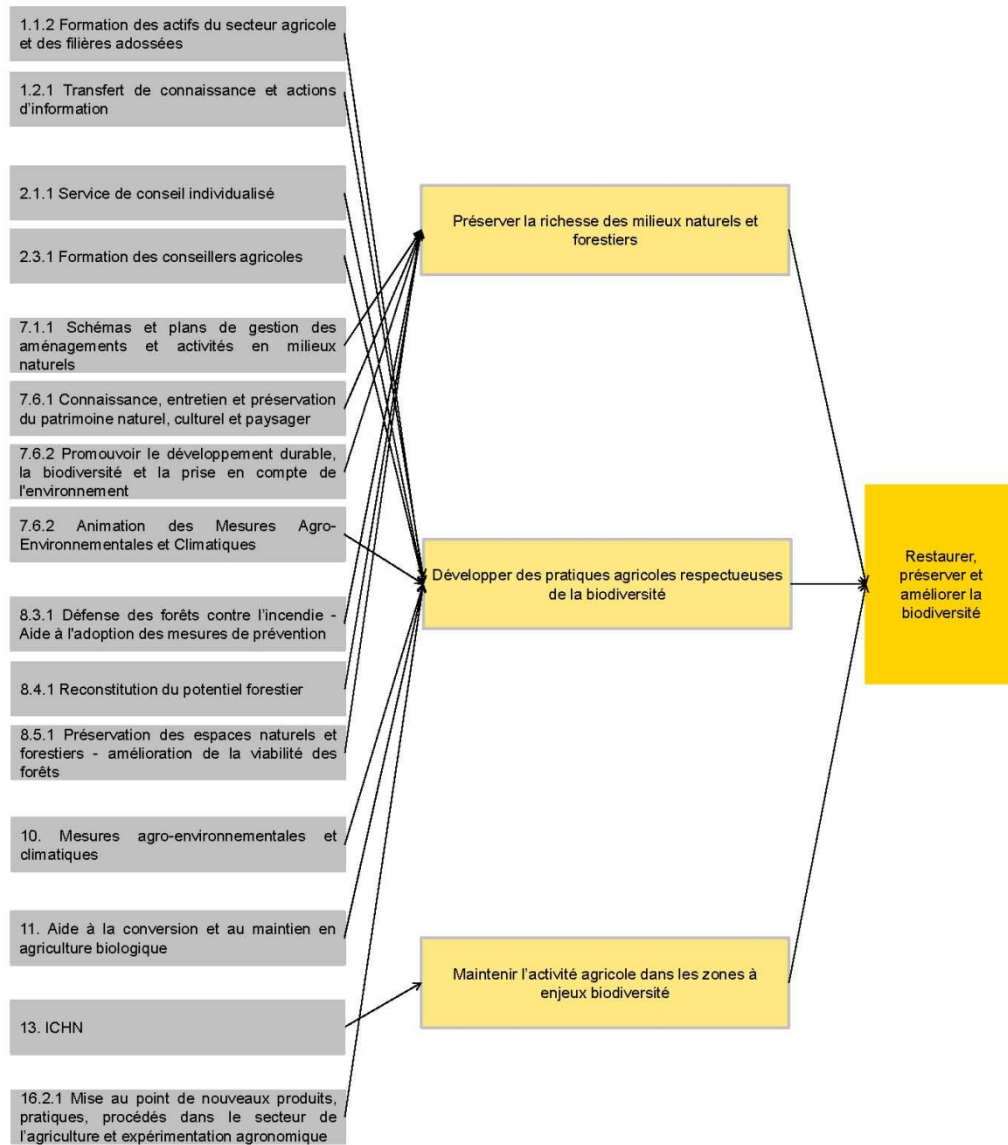
La culture de canne à sucre est la première culture réunionnaise et concentre de nombreux enjeux en termes de biodiversité. Elle est la première culture utilisatrice de produits phytopharmaceutiques et en particulier d'herbicides. Grâce aux recherches menées et au développement de solutions biologiques (lutte contre le ver blanc par exemple) ainsi qu'à la diffusion de ces pratiques soutenue par le PDR, les traitements insecticides sont quasi absents des cultures cannières. Les parcelles de cannes reçoivent en moyenne 4,6 traitements herbicides lors de 2,5 passages. Cependant les acteurs se mobilisent pour trouver des pratiques alternatives à l'utilisation des herbicides: la Chambre d'agriculture de la Réunion est par exemple impliquée dans l'animation du réseau Dephy Ferme Ecophyto pour développer des méthodes alternatives (épaillage avant la coupe, fanage des pailles, nouvelles variétés, désherbage mécanique) et les diffuser auprès des agriculteurs. Pour les cultures légumières (carotte, chou à feuilles, salade et tomate) se sont les insecticides qui sont les plus utilisés en raison de la forte pression des ravageurs en climat tropical. C'est particulièrement le cas sur les cultures de tomates, sensibles aux ravageurs. L'impact des insecticides sur l'environnement est important, il l'est en particulier pour les néonicotinoïdes et leur action néfaste sur les abeilles.

Des expérimentations sont ainsi mises en place par les acteurs de la recherche pour développer des solutions de lutte biologique et promouvoir l'utilisation de serres pour faciliter le contrôle des ravageurs. Le PDR inclut aussi les mesures agro-environnementales et climatiques qui ont aussi pour but d'entraîner des changements dans les pratiques culturales pour les rendre plus respectueuses de l'environnement. L'épaillage manuel ou mécanique de la canne à sucre représente plus de 70% de la programmation actuelle des MAEC. Cette mesure permet de soutenir les agriculteurs dans la mise en place d'un mulch dans les cultures de cannes qui permet de limiter le développement des adventices et donc des traitements phytopharmaceutiques. La mesure couvre environ 20% de la surface en canne de la Réunion. Cependant l'interdiction de traitement herbicide en pré-levée en complément de la mesure augmenterait significativement son efficacité sur la qualité de l'eau. D'autres mesures ont aussi démarré et peuvent avoir un impact sur la biodiversité tel que le soutien à la transhumance des colonies de pollinisateurs (8% de la programmation) qui concerne actuellement 9866 ruches et qui permet d'encourager la pollinisation dans des zones clés et ainsi d'assurer le maintien de la biodiversité qui en dépend. La mesure MHAE a aussi démarré et représente 17% de la programmation. Elle permet actuellement de maintenir 3500 ha de prairies ayant un intérêt pour la biodiversité. Elle contribue également à maintenir ces surfaces en herbe et lutter contre l'enfrichement. Les autres mesures présentent des taux de programmation très faibles. Ainsi les mesures d'enherbement des vergers démarrent légèrement (2% de la programmation) alors que l'enherbement des cultures maraîchères n'est pas contractualisé, cette fois principalement en lien avec les critères d'éligibilité de la mesure qui sont jugés incompatibles avec les cycles de rotation des cultures maraîchères (maintien du couvert pendant 5 ans, changement 1 fois par an). Ce sont pourtant des mesures favorables à la biodiversité grâce à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qu'elles permettent mais aussi de préservation des habitats de certaines espèces. Il en est de même pour la mesure LINEA 2 destinée à l'entretien des haies. Enfin deux mesures très favorables à la biodiversité ne sont que très peu contractualisées: LBIO1 qui permet l'insertion de biodiversité dans les vergers et PLBIO2 qui permet de développer la lutte biologique contre les mouches des cultures tropicales. Enfin les surfaces en agriculture biologique progressent à la Réunion bien qu'elles ne représentent aujourd'hui qu'1% de la

surface agricole totale.

Les exploitations sont principalement des cultures fruitières (29%), maraîchères et horticoles (22%), mixtes cultures fruitières-maraîchères (22%) et vanille (12%). La filière canne n'est pas engagée dans la conversion en agriculture biologique. La dynamique d'engagement en agriculture biologique est limitée sur la nouvelle programmation avec uniquement 3% de consommation de la maquette. De plus seulement 34% de la programmation ont permis de soutenir la conversion en agriculture biologique, le reste de la programmation étant destiné au maintien de l'agriculture biologique. Des mesures qui permettent le maintien de l'activité agricole L'agriculture réunionnaise fait face à l'abandon de terres agricoles qui se transforment alors en friches. Ainsi 5000 ha de friches ont été identifiés à la Réunion dont 1500 ha de moins de 10 ans. Le maintien des surfaces agricoles et surfaces en herbe participe cependant à la préservation de la biodiversité en fournissant de nombreux services écosystémiques tel que le maintien de surfaces ouvertes. Le PDR développe ainsi plusieurs mesures en faveur de la lutte contre la déprise agricole. Tout d'abord les aides ICHN qui peuvent bénéficier à l'ensemble des agriculteurs réunionnais leur permettent de recevoir une aide supplémentaire encourageant le maintien de leur activité. Le PDR développe aussi des actions spécifiques d'animation et de lutte contre les friches via les actions du CTICS et de la chambre d'agriculture. Les actions en faveur de la diversification agricole contribuent également à atténuer l'effet négatif de la monoculture cannière sur la biodiversité. La programmation ne couvre pas l'ensemble des enjeux car une part importante des actions de protection de la biodiversité n'a pas démarré en 2016. Les mesures 7 et 8 qui sont celles dont l'impact est le plus direct sur la biodiversité et qui permettent de plus la sensibilisation du public n'ont pas démarré ainsi les impacts ne sont à ce jour que des impacts indirects par des actions sur les pratiques agricoles mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins exprimés dans le PDR. C'est en particulier le cas en ce qui concerne la gestion des espèces exotiques envahissantes. La situation dans ce domaine est très préoccupante à La Réunion, d'après l'observatoire national de la biodiversité, La Réunion recense 34 espèces exotiques classées comme les plus envahissantes du monde sur son territoire (60 sur l'ensemble des Outre-mer). La Réunion s'est engagée dans la lutte contre ces espèces avec un plan de gestion spécifique mais le PDR est à ce jour insuffisamment mobilisé pour renforcer particulier dans le secteur agricole et forestier.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP4A



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.h7) Conclusions et recommandations

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Les objectifs des DP4A, 4B et 4C sont agrégés au sein de la Priorité 4 mais ne font pas l'objet d'objectifs par domaines prioritaires. Ainsi le bilan d'avancement des DP 4A, 4B et 4C est réalisé ci-dessous et permet d'alimenter les réponses aux questions évaluatives de l'ensemble de ces domaines prioritaires.

Liste des types d'opération concernés par le domaine prioritaire 4B:

1.1.2 Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

10 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC

11 Aide à la conversion et au maintien en agriculture biologique

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|-------------------------------------|---|---------------------------------------|
| La qualité de l'eau s'est améliorée | R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | |
| La qualité de l'eau s'est améliorée | R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | |

7.i3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services

instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d’agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | Non | | | | |

7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l’avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d’erreurs d’éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l’identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu’ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Les ressources en eau de la Réunion sont abondantes mais inégalement réparties avec un déficit important à l’ouest et au sud. En 2010, les prélèvements en eau à destination des activités humaines s’élèvent à 222 millions de mètres cubes dont 65% pour la consommation d’eau potable et 28% pour l’irrigation des surfaces agricoles et 5% pour l’industrie. Depuis les années 1970 d’importants travaux ont été développés pour réduire la disparité d’accès à l’eau des territoires. Le développement de l’irrigation est aussi un enjeu pour la gestion de l’eau.

Les eaux de surface et souterraines de La Réunion sont globalement de bonne qualité. Cependant, des pollutions diffuses ou ponctuelles sont parfois constatées, notamment sur les nappes, en lien avec l’usage des produits phytopharmaceutiques. En 2013, 81,5 % des masses d'eau souterraines et 62,5 % des cours d'eau sont caractérisés par un état écologique bon ou moyen. L’ensemble des 22 cours d’eau et 64% des

eaux souterraines ont une concentration en nitrates inférieure à 10 mg/l. Aucune zone vulnérable au sens de la Directive nitrates n'est identifiée dans l'île. Les pollutions diffuses ou ponctuelles ne remettent pas en cause l'état physico-chimique des eaux mais leur augmentation nécessite une protection renforcée en particulier des bassins considérés comme vulnérables (5 aires d'alimentation des captages prioritaires ont ainsi été identifiées sur des critères de mauvaise qualité de l'eau - nitrates et pesticides, de détérioration ou du caractère stratégique de la ressource).

Le PDR prévoit ainsi d'augmenter le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de la qualité de l'eau et de maîtriser la fertilisation azotée. Les MAEC (Mesure 10) – Piégeage des mouches des cultures, bandes enherbées et faux semis sur cultures maraichères, engrais vert en maraîchage -et le soutien à l'agriculture biologique (Mesure 11) sont les principales mesures permettant de répondre à ces besoins en diminuant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et le recours à des engrais minéraux.

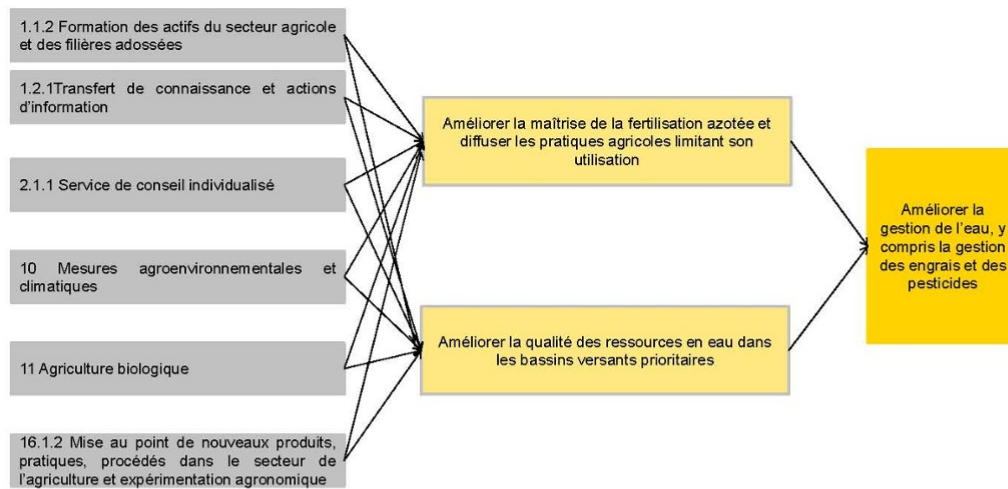
La mesure 16 permettra d'assurer le développement de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les actions liées aux transferts de connaissances et d'information (Mesure 1) et les services de conseil permettront la diffusion de ces pratiques auprès des acteurs agricoles.

Une programmation axée sur le développement de pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

L'ensemble des projets permettant de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, la contractualisation des MAEC ainsi que le soutien à l'agriculture biologique sont des moyens efficaces de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs. Le transfert de connaissance et les solutions commencent à être opérationnelles et les changements de pratiques sont en cours dans les exploitations. Ces changements permettent de diminuer les quantités de produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines. Concernant les MAEC, l'épillage de la canne à sucre est la plus utilisée mais aussi la plus utile pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques bien qu'aucune interdiction de traitement ne lui soit associée. En effet elle cible l'utilisation d'herbicides qui sont les molécules les plus présentes dans l'eau. Cependant certains produits sont encore retrouvés dans les eaux, par exemple l'atrazine qui est interdit depuis plusieurs années. Ainsi une vision à long terme de l'évolution de la qualité de l'eau est nécessaire pour tenir compte de la persistance des produits phytopharmaceutiques dans les sols et du cycle de l'eau qui peut s'effectuer sur plusieurs années. L'optimisation de la fertilisation est des changements de pratiques sont enclenchés. Chacun des réseaux RITA mène des projets d'optimisation de la fertilisation pour assurer la maximisation de la productivité des cultures tout en réduisant l'impact environnemental des pratiques. Ainsi le RITA canne expérimente dans différentes parcelles six pratiques de fertilisation différentes (écume de canne, déchets verts, lisier et litière de poules pondeuses, litière de volaille, boues de stations d'épuration et lisier de porc). Il s'agit de comprendre les réactions chimiques lors de la dégradation des fertilisants et de connaître leur composition. L'objectif est d'optimiser la fertilisation mais aussi de sensibiliser les agriculteurs à la valeur en nitrate et potassium des fertilisants organiques. Par exemple, l'écume, en tant que résidu de l'industrie sucrière est souvent utilisée sur les cultures de cannes mais elle ne remplace pas la fertilisation minérale et conduit au gaspillage de fertilisants et à la pollution de l'eau. Des projets similaires sont développés par le RITA Horti et le RITA Animaux. La FRCA développe en parallèle un accompagnement spécifique des éleveurs pour la gestion de la biomasse produits dans leurs exploitations. Cela passe par le développement de plans d'épandage et la recherche de complémentarités entre la fertilisation organique et les boues de stations d'épuration qui ont tendance à concurrencer la matière organique produite par les élevages. Le maintien de couvert végétal, soutenu par les MAE est aussi un moyen de réduire la fertilisation du sol et ainsi de préserver la ressource en eau. Cependant ces mesures

sont très peu contractualisées par les agriculteurs réunionnais. Ainsi la fertilisation est un enjeu pris en compte par les organismes de recherche et les animateurs de terrain. Cependant les effets des expérimentations ne sont pas encore visibles et dépendront des changements de pratiques observés chez les agriculteurs qui pourront avoir des effets sur la qualité de l'eau. Des résultats concrets sur la qualité de l'eau qui ne sont pas visibles et des bassins versants à risque qui ne sont pas spécifiquement visés par les actions du PDR. Comme évoqué précédemment les effets des efforts réalisés sur la qualité de l'eau ne se font pas sentir. La qualité de l'eau est bonne à La Réunion, excepté sur certains captages en particulier à proximité des exploitations de canne à sucre. Les principaux pesticides retrouvés sont des herbicides, certains ne sont plus utilisés car ils ne sont plus autorisés mais les taux de produits phytopharmaceutiques autorisés augmentent aussi. De plus le PDR distingue des zones prioritaires pour le développement des MAEC mais cela ne semble pas se traduire dans des dispositions opérationnelles: les zones de bassins d'alimentation de captage ou les zones les plus polluées ne semblent pas particulièrement ciblées dans la mise en œuvre du PDR.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP4B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.i7) Conclusions et recommandations

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

7.j1) Liste des mesures contribuant au DP

Les objectifs des DP4A, 4B et 4C sont agrégés au sein de la Priorité 4 mais ne font pas l'objet d'objectifs par domaines prioritaires. Ainsi le bilan d'avancement des DP 4A, 4B et 4C est réalisé ci-dessous et permet d'alimenter les réponses aux questions évaluatives de l'ensemble de ces domaines prioritaires.

Liste des types d'opération concernés par le domaine prioritaire 4C:

1.1.2 Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

10 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC

11 Aide à la conversion et au maintien en agriculture biologique

16.2.1 Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique

7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|-------------------------------------|--|---|
| La gestion des sols s'est améliorée | R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | |
| La gestion des sols s'est améliorée | R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | |
| L'érosion des sols a été empêchée | | Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion |

7.j3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020

- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion | Non | | | | |

7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

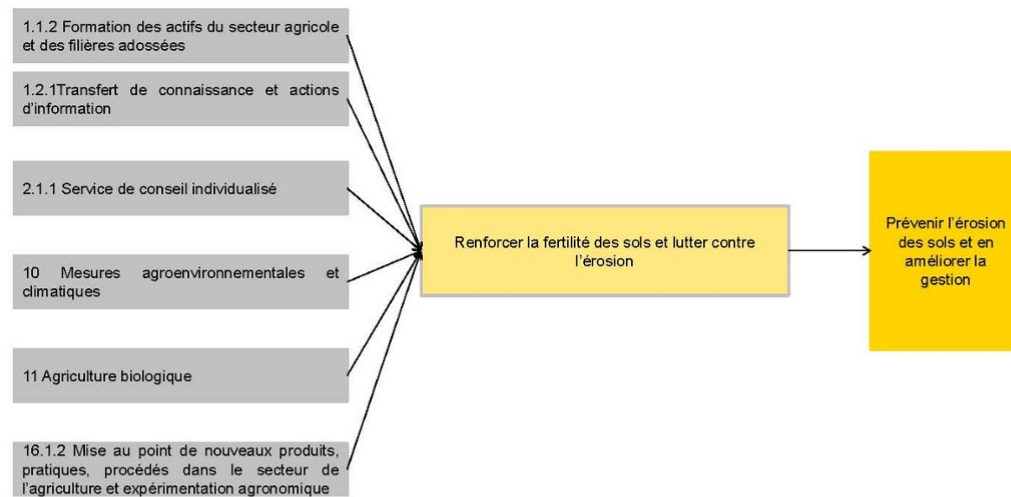
7.j6) Réponse à la question d'évaluation

Les sols de la Réunion sont des sols jeunes et de texture fine, dans un contexte de pentes élevées (25% de la surface de l'île a des pentes supérieures à 15%) et de fortes précipitations pendant la saison des pluies (couramment de l'ordre de 20 à 30 mm/h, pour atteindre 50 mm/h, voir 100 mm/h). Ainsi l'érosion est très importante à La Réunion et atteint 30 t/ha/an (IC N°42) ce qui entraîne une baisse de la fertilité des sols, le ravinement des parcelles et des apports terrigènes importants dans les eaux littorales. Les conséquences du changement climatique rendent de plus l'île de plus en plus sensible à l'augmentation des phénomènes de glissement de terrain, d'érosion, d'inondations,... La fertilité des sols doit ainsi être renforcée et en particulier la fertilisation organique grâce aux matières organiques issues de l'agriculture, des déchets verts, de l'agro-industrie et des stations d'épuration.

Le PDR prévoit ainsi via les MAEC (Mesure 10) de renforcer la fertilité des sols et de lutter contre l'érosion via des dispositifs de couverture des sols (épaillage de la canne à sucre et couverture des inter-rangs en maraîchage), d'enherbement et de création et d'entretiens de fossés valorisant l'écoulement des eaux pluviales. L'agriculture biologique permettra également de développer une gestion durable de la fertilité des sols. La mesure 16 permettra de développer des pratiques innovantes de fertilisation. La diffusion des connaissances et information sera assurée par les projets des mesures 1 et 2.

Les MAEC, le soutien à l'agriculture biologique et le développement de la fertilisation organique permettent de mettre en œuvre des pratiques bénéfiques aux sols. L'épaillage de la canne à sucre permet de conserver une couverture du sol qui permet de lutter contre le phénomène d'érosion. Il en est de même pour les mesures favorisant le développement ou le maintien de couverts végétaux bien que leurs programmations soit moins importantes. Les projets visant le développement de la fertilisation organique des sols plutôt que l'utilisation de l'azote minérale sont aussi bénéfiques aux sols (projets de recherche, soutien à l'agriculture biologique). En effet la fertilisation organique permet de rendre les sols moins sensibles à l'érosion. Les mesures forestières peuvent avoir un impact indirect sur la lutte contre l'érosion. Les mesures forestières, en visant le maintien des surfaces forestières ainsi qu'en luttant contre les phénomènes de glissements de terrain, permettent de lutter contre l'érosion et de maintenir les sols en place sur l'île. En particulier, les mesures en faveur du boisement, non mobilisées à La Réunion, constituerait une réponse intéressante au problème de l'érosion.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP4C



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.j7) Conclusions et recommandations

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

7.k1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés par le domaine prioritaire 5A:

1.2.1 Transfert de connaissance et actions d'information

2.1.1 Service de conseil individualisé

2.3.1 Formation des conseillers agricoles

4.1.4 Soutien aux retenues collinaires et réservoirs d'eau des exploitations agricoles

4.1.6 Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole

4.3.2 Développement des périmètres irrigués

4.3.5 Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ruraux

La programmation est très peu avancée pour ce domaine prioritaire avec seulement un type d'action qui a débuté et dont la programmation représente moins de 1% de la maquette du domaine prioritaire. Les projets de maîtrise de l'irrigation au sein des exploitations agricoles ont ainsi démarré et ont été mis en œuvre par la SAPHIR. La programmation de ce type d'opération est bonne avec de nombreux dossiers en stock.

Cependant la programmation n'a pas débuté sur les autres types d'opération et en particulier sur le TO 4.3.2 qui permet le développement des périmètres irrigués.

7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|---|--|---------------------------------------|
| L'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture s'est développée | R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)* | |
| L'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture s'est développée | R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A) | |

7.k3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Calculated gross value out of which Primary contribution | Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)* | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A) | Non | | | | | | |

7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.k6) Réponse à la question d'évaluation

Les ressources en eau de La Réunion sont caractérisées par leur inégale répartition géographique et saisonnière. Les travaux réalisés depuis les années 1970 et en cours de finalisation permettent de rééquilibrer la disponibilité en eau entre l'est et l'ouest en développant l'interconnexion des périmètres irrigués de l'île. Actuellement 20% de la SAU est irriguée mais certaines zones ne sont pas couvertes par des équipements hydro-agricoles. Les dispositifs de retenues collinaires permettent aussi de sécuriser l'approvisionnement en eau des zones soumises à de longues périodes de déficit hydrique.

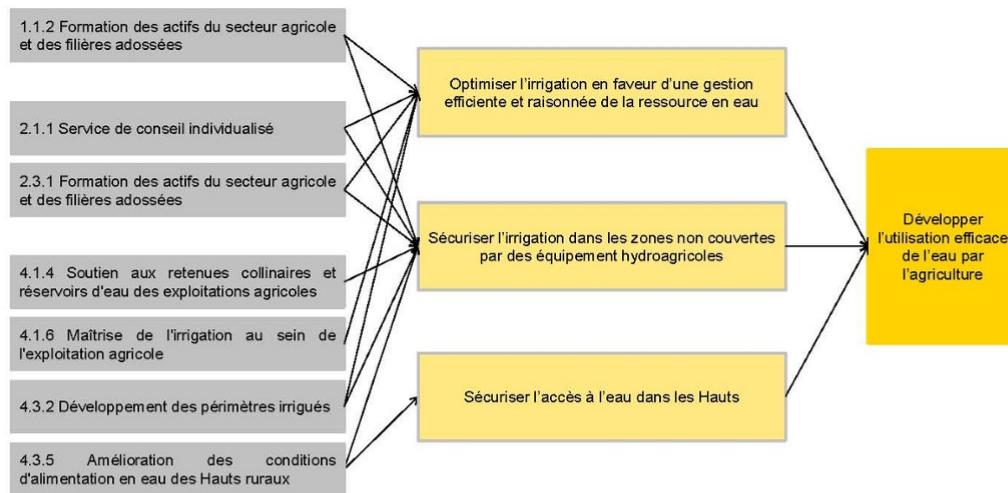
Les objectifs du PDR sont de sécuriser l'irrigation des zones non couvertes par des équipements hydroagricoles en particulier dans les Hauts et d'améliorer l'efficacité de l'irrigation dans les zones irriguées. Ainsi la mesure 4 vise à optimiser, sécuriser et développer les périmètres irrigués, l'équipement en réservoirs d'eau et en retenues collectives dans les zones les plus vulnérables à la sécheresse ainsi que l'équipement des exploitations en matériel d'irrigation efficace. Ces investissements s'accompagneront d'actions d'informations (Mesure 1) et de conseil (Mesure 2).

84 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5A. Cette enveloppe est répartie entre trois mesures différentes :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.2.1) : 0,5 M€, moins de 1% de la maquette du DP5A
- M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation (TO 2.1.1 et 2.3.1) : 0,2 M€, moins de 1%
- M04 – Investissements physiques (TO 4.1.4, 4.1.6, 4.3.2 et 4.3.5) : 83,4 M€, 99%

La programmation a peu débuté sur ce domaine prioritaire avec moins de 1% de l'enveloppe dédiée programmée. Des projets ont été développés par une trentaine de bénéficiaires pour l'amélioration et le développement des surfaces irriguées. Les mesures du domaine prioritaire permettent en effet de développer des projets à la fois destinés à l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation en place mais aussi à l'augmentation de la surface irriguée. Le développement de nouvelles surfaces irriguées est principalement destiné à soutenir des zones dans lesquelles l'irrigation était impossible avant le basculement des eaux d'est en ouest et dans lesquelles l'eau est maintenant disponible pour l'irrigation des cultures. Une attention particulière est cependant nécessaire pour développer des systèmes efficaces et qui ne menacent pas la disponibilité en eau: il s'agit principalement d'ouvrages qui viennent se substituer à des captages sauvages.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP5A



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.k7) Conclusions et recommandations

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

7.11) Liste des mesures contribuant au DP

Type d'opération concerné par le domaine prioritaire 5B:

4.1.1 Plan de performance énergétique (PPE)

Aucun dossier n'a été programmé sous ce domaine prioritaire, cependant, 5 dossiers sont en cours d'instruction fin 2016 et devraient débuter en 2017. De plus de nombreux autres dossiers sont en stock. Cependant le nombre de dossier par an est en dessous des objectifs.

7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|---------------------------------------|
| L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée | R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)* | |
| L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée | T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) | |

7.13) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Calculated gross value out of which Primary contribution | Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|-------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)* | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) | Non | | | | | | |

7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.16) Réponse à la question d'évaluation

La Réunion présente des potentialités importantes pour le développement des énergies renouvelables. Cependant très peu d'exploitants ont recours à ces énergies principalement en raison du coût des installations.

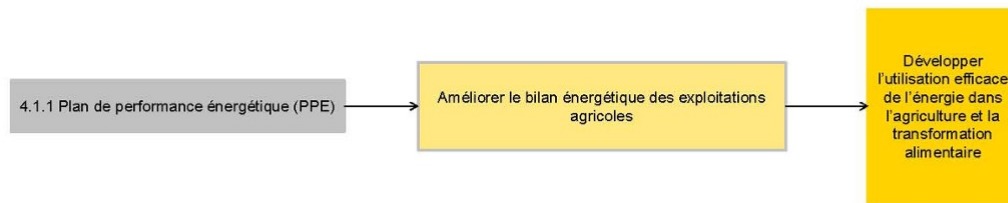
Le PDR a pour objectif de financer le développement de plans de performance énergétique pour intégrer le développement des énergies renouvelables dans une approche globale d'amélioration des performances énergétique des exploitations via la modernisation des exploitations.

5,3 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5B. Cette enveloppe est concentrée sur une mesure : M04 – Investissements physiques (TO 4.1.1)

L'état d'avancement du programme ne permet pas d'apporter d'éléments sur la contribution du PDR à

l'utilisation efficace de l'énergie.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP5B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.17) Conclusions et recommandations

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

7.m1) Liste des mesures contribuant au DP

Type d'opération concerné par le domaine prioritaire 5C:

16.5.1 Investissements d'intérêts collectifs pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques

Aucun dossier n'a actuellement été programmé sous ce domaine prioritaire et le type d'opération n'est pas opérationnel (fiche action non validée en 2016).

7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|---|---|---|
| La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté | R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)* | |
| La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté | T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C) | |
| L'utilisation de sources d'énergie renouvelables a augmenté | | Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR; |
| L'utilisation de sources d'énergie renouvelables a augmenté | | Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR; |

7.m3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

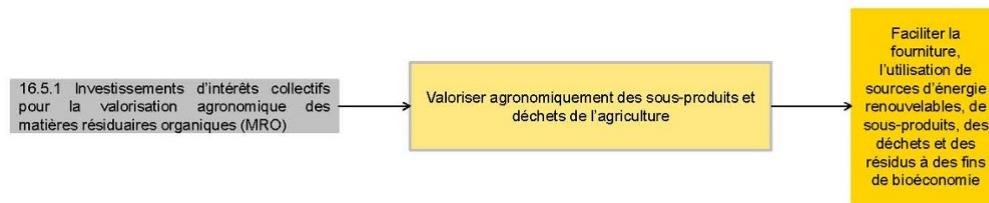
L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents

intermédiaires.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP5C



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Calculated gross value out of which Primary contribution | Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)* | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat commun | T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C) | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR; | Non | | | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Total des investissements en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables bénéficiant d'un soutien au titre du PDR; | Non | | | | | | |

7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.m6) Réponse à la question d'évaluation

Avec près de 10% de la production électrique de l'île provenant de la bagasse, coproduit obtenu après l'extraction du sucre, La Réunion est particulièrement avancée en matière de valorisation énergétique de sa biomasse. Cependant l'île est très dépendante aux importations d'intrants, en particulier d'azote minéral et particulièrement sensible au recyclage des déchets. La valorisation agricole des matières résiduelles organiques est un moyen efficace de répondre à ces enjeux.

Le PDR a ainsi pour objectif de valoriser les déchets et sous-produits de l'élevage et de l'agro-industrie via la mise en place de projets collectifs de traitement des déchets, des effluents et des sous-produits en vue de leur valorisation agronomique.

5,6 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 5C. Cette enveloppe est concentrée sur une mesure : M16 – Coopération (TO 16.5.1)

Aucun projet n'a été programmé sous ce domaine prioritaire à fin 2016. Cependant d'autres projets ont des effets secondaires sur l'objectif de ce domaine prioritaire. C'est en particulier le cas du soutien à la culture de la canne à sucre dont la transformation en sucre produit de la bagasse utilisé pour produire de l'électricité. L'objectif de ce domaine prioritaire est de diversifier les possibilités de valorisation des déchets agricoles et de construire des filières d'utilisation des déchets et coproduits agricoles.

7.m7) Conclusions et recommandations

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Le PDRR n'est pas concerné par ce domaine prioritaire.

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Le PDRR n'est pas concerné par ce domaine prioritaire.

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

7.p1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

1.1.1 Accroître les compétences des acteurs en milieu rural

4.3.1 Soutien à la mobilisation du bois

6.4.1 Soutien et structuration du développement économique des Hauts -OPARCAS

6.4.2 Hébergements touristiques et restauration privés dans les Hauts

8.6.1 Aides à l'exploitation forestière - amélioration de la valeur économique des forêts

8.6.2 Aide aux entreprises sylvicoles

16.7.1 Animation territoriale et Gouvernance des Hauts : mise en œuvre opérationnelle

L'association de développement rural Réunion (AD2R) a développé deux projets sur le début de programmation dans le secteur des Hauts. Le premier sous le TO 1.1.1 - Accroître les compétences des acteurs en milieu rural - est destiné à réaliser des formations des acteurs du territoire. L'AD2R grâce à son réseau d'animateur au plus proche des acteurs de Hauts cible les besoins du territoire et y répond par la conduite de formations portées sur des sujets variés : création d'association, sensibilisation à l'accès à l'emploi, médiation collective,.... Chaque session rassemble une douzaine de participants et une vingtaine de sessions est programmée annuellement. Le second projet est développé sous le type d'opération 16.7.1 - Animation territoriale et Gouvernance des Hauts – et consiste à accompagner les acteurs des Hauts dans la réalisation de leurs projets en particulier en les assistant dans la sollicitation des aides publiques.

Un projet a été développé par l'ONF sous le TO 4.3.1 - Soutien à la mobilisation du bois – pour améliorer des pistes pour grumiers et ouvrir des pistes de débardage pour tracteurs forestiers dans le secteur de Tèvelave.

Le TO 8.6.2 - Aide aux entreprises sylvicoles – a bénéficié à une entreprise sylvicole pour l'achat de matériel forestier.

Enfin la mesure 6.4.2 - Hébergements touristiques et restauration privés dans les Hauts – a permis la création de trois hébergements et la montée en gamme d'un gîte existant.

7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|---|---|
| Des emplois ont été créés | R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A) | |
| Des petites entreprises ont été créées | | Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR |

| | | |
|---|--|---|
| Les petites entreprises ont diversifié leur activité économique | | Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR |
|---|--|---|

7.p3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR | Non | | | | |

7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.p6) Réponse à la question d'évaluation

Les Hauts de la Réunion souffrent d'un déséquilibre économique et social significatif en comparaison avec le reste de l'île. Le taux de chômage y est par exemple supérieur à la moyenne réunionnaise, déjà élevée. Les Hauts couvrent 4/5 du territoire de La Réunion et représentent plus de 20% de la population de La Réunion. Le territoire concentre des zones naturelles importantes dont le Parc naturel. Les forêts y occupent une place importante et sont aussi soumises à des enjeux forts (enclavement, accès difficile pour la mobilisation du bois, espèces exotiques envahissantes, incendies,...).

Ce territoire présente donc des spécificités importantes et concentre un patrimoine culturel à valoriser et préserver. L'authenticité et le patrimoine naturel des Hauts sont ainsi des atouts pour le développement économique (en particulier le tourisme) mais sont aussi sources de contraintes. La faible représentation des Hauts dans les instances de gouvernance est un argument de plus à un accompagnement spécifique des Hauts dans leur gouvernance.

Le PDR a ainsi pour objectifs de soutenir le développement de la filière bois via la modernisation des entreprises sylvicoles afin d'améliorer leur viabilité économique, la réalisation d'investissements collectifs favorisant l'exploitation forestière et l'amélioration de la valeur économique des espaces forestiers par le soutien à la replantation à des fins d'exploitation. En parallèle le PDR prévoit de renforcer les activités économiques des secteurs porteurs pour les Hauts tels que les petits hébergements touristiques et la restauration touristique. Ces mesures s'appuieront sur des actions de formation et d'information à destination des acteurs du monde rural ainsi que sur une animation territoriale renforcée.

31 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 6A. Cette enveloppe est répartie entre cinq mesures différentes :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information (TO 1.1.1) : 3,2 M€, 10% de la maquette du DP6A
- M04 – Investissements physiques (TO 4.3.1) : 0,5 M€, 2%
- M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (TO 6.4.1 et 6.4.2) : 11,6 M€, 37%
- M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (TO 8.6.1 et 8.6.2) : 6,4 M€, 21%
- M16 – Coopération (TO 16.2.1) : 9,3 M€, 30%

Un développement des hébergements touristiques qui s'intègre dans la redynamisation du tourisme sur l'île

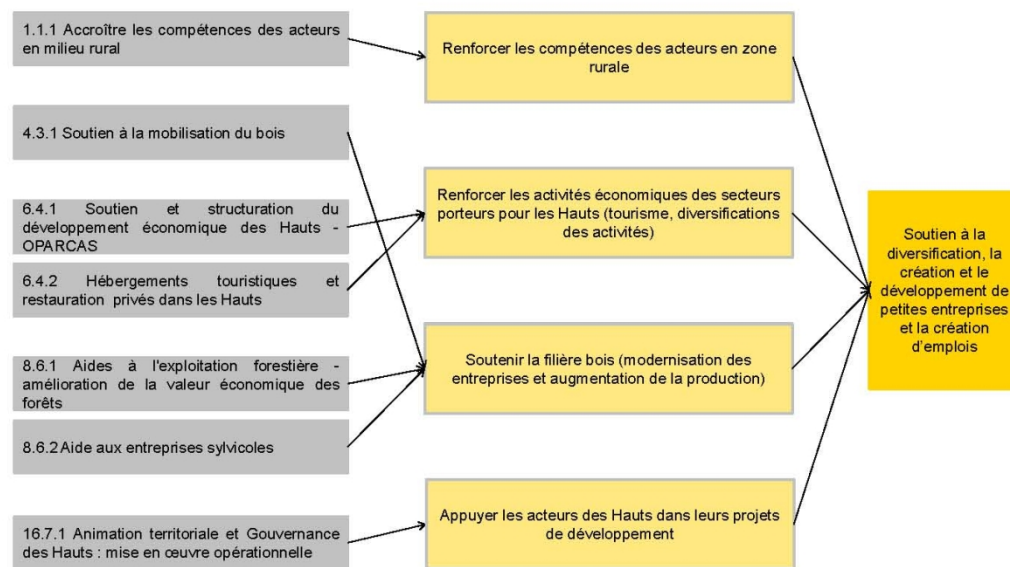
La stratégie de développement des hébergements touristiques est tournée vers le développement des hébergements labellisés en accord avec la stratégie régionale pour garantir et développer un standing élevé des hébergements et assurer le respect des principes du développement durable. La Région affiche une volonté de développer les hébergements insolites. Les quatre projets ont ainsi soutenu le développement d'hébergements labellisés dont deux sont situés sur le territoire des Hauts et deux autres en zone rurale mais en dehors du territoire des Hauts. Des dossiers sont en cours d'instruction et une bonne dynamique de programmation est observée sur la maquette avec un objectif de réalisation important à atteindre (la mesure 6.4.1 n'a pas encore démarré). Le développement des hébergements s'intègre dans une dynamique positive du tourisme à la Réunion. En effet les activités touristiques ont progressé sur les trois dernières années en termes de fréquentation et de recettes et sont sur le point de retrouver les niveaux atteints avant la crise «requin». Le type d'hébergement principal reste cependant la location alors que les hôtels classés, les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux sont les moins sollicités. L'articulation des projets développés dans la cadre du PDR avec la stratégie touristique régionale est une bonne pratique cependant les objectifs propres au PDR doivent être pris en compte dans les projets et en particulier la promotion du développement économique des Hauts, territoire prioritaire identifié dans le PDR. Si des hébergements ont pu être développés grâce au PDR, leur contribution à la création d'emplois reste très limitée (4 hébergements), même s'ils s'inscrivent dans une dynamique plus large de renforcement de la filière tourisme au niveau de l'île.

L'AD2R, un acteur majeur dans le développement économique des Hauts

L'AD2R grâce à l'activité de ses animateurs territoriaux, proches du terrain est un acteur majeur dans le développement économique des Hauts. L'association a été mise en difficulté en début de programmation à cause des retards de paiements du programme et a licencié une partie de ses salariés. Le modèle associatif et l'implication des salariés ont permis d'assurer les fonctions de la structure pendant cette phase de transition. La sensibilisation et les formations dispensés par l'AD2R sont précieuses pour le développement des Hauts. Les populations sont en effet moins formées que dans le reste de l'île, plus éloigné de l'emploi et moins susceptibles de monter des projets et de solliciter les financements adéquats. Ainsi l'accompagnement technique et administratif des acteurs répond bien aux objectifs du domaine prioritaire. En l'absence d'éléments sur leur activité, il n'est pas à ce stade possible de faire un lien direct entre leur appui et le nombre d'entreprises accompagnées ou de projets montés. Des besoins pour l'exploitation forestière qui ne sont pas couverts par la PDR avec seulement 2% des besoins en bois de construction couvert par l'exploitation forestière insulaire, la gestion forestière et la mobilisation du bois présentent des potentialités de développement importants. De plus une scierie est présente sur l'île dont l'activité est fortement dépendante de la mobilisation du bois sur l'île. Cette scierie est d'ailleurs en grande difficulté financière alors qu'elle emploie environ 200 salariés et permet le maintien d'autres emplois tels que les ébénistes. Les besoins relatifs à la création de desserte sont importants pour augmenter la mobilisation du bois or la quasi-totalité de l'enveloppe a déjà été consommée sur les premières années de programmation. Les besoins estimés par l'ONF au moment de la rédaction du PDR étaient de 5 millions d'euros et l'enveloppe allouée est actuellement de 500000 euros. L'enveloppe destinée à l'aide aux investissements dans les entreprises sylvicoles a aussi été largement consommée. Ces enveloppes restreintes remettent en question la capacité du PDR à couvrir l'ensemble des besoins et à assurer non pas le développement d'entreprises et la création d'emploi mais aussi le maintien des emplois existants. Compte tenu des opportunités offertes par la caractérisation technique du cryptoméria et les exigences croissantes en matière d'utilisation de matériau renouvelable dans le bois de construction, le renforcement du soutien à

cette filière s'avère stratégique pour préserver des emplois à court terme et envisager un développement du secteur à moyen terme.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP6A



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.p7) Conclusions et recommandations

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

Liste des types d'opération concernés:

7.5.1 Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers

7.5.2 Développement et amélioration de la desserte des sites naturels et forestiers réunionnais

7.5.4 Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial

7.5.5 Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts

7.6.4 Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité patrimoniale et touristique

19.1.1 Soutien préparatoire

19.2.1 Mise en œuvre des stratégies de développement local

19.3.1 Animation LEADER

19.4.1 Coopération LEADER

La programmation actuelle a permis de soutenir sept projets destinés à l'amélioration des services de base et la rénovation des villages dans les zones rurales :

- Deux études sous le type d'opération 7.5.4 - Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial - pour la valorisation des anciens thermes de Hell-Bourg et la valorisation d'un « schéma piéton » à Cilaos ;
- Une étude sous le type d'opération 7.5.5 - Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts – pour le développement et l'aménagement touristique d'une parcelle de forêt
- Deux projets sous le type d'opération 7.6.4 - Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité patrimoniale et touristique – concernant la mise en valeur du patrimoine.

67% de l'enveloppe dédiée au soutien préparatoire au développement des « groupes d'action locale » (GAL) a aussi été programmé et a permis de sélectionner et commencer à structurer quatre GAL couvrant la totalité de l'île de La Réunion.

7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| | | Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR |
| | | Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local |
| Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local | R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B) | |
| Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté | R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B) | |
| L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales | R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | |
| Les services et l'infrastructure locale dans les zones rurales se sont améliorés | R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | |
| Les populations rurales ont participé à des actions locales | | |
| Les populations rurales ont bénéficié d'actions locales | | |

7.q3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat commun | R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat commun | R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B) | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR | Non | | | | |

7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.q6) Réponse à la question d'évaluation

Le mode de vie dans les Hauts est une spécificité réunionnaise et est lié à un patrimoine culturel diversifié (savoir-faire, tradition, orale, mode d'habiter, pratiques sociales...) et une qualité de vie élevée. Ce sont ces spécificités que le PDR a la volonté de préserver et promouvoir en valorisant et renforçant la mise en tourisme des Hauts tout en maintenant l'accès aux services pour la population. Le territoire fait aussi face à des enjeux importants en matière d'accès à l'eau avec des zones qui disposent de ressources superficielles non pérennes.

Le PDR a ainsi trois objectifs principaux : renforcer les activités dans les secteurs porteurs pour les Hauts (tourisme, agro-alimentaire et commerce de proximité), préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel des Hauts, et sécuriser l'accès à l'eau sur le territoire. Le PDR se concentre sur la mise en place

d'actions dans le cadre du programme LEADER mais aussi via des projets visant l'intégration des aménagements et la sensibilisation du public, la mise en tourisme du Parc national, le développement des itinéraires d'accès et la réalisation d'aménagements touristiques et l'amélioration qualitative de l'hébergement public de montagne.

64,5 M€ de dépenses publiques sont destinés à mettre en œuvre le domaine prioritaire 6B. Cette enveloppe est répartie entre deux mesures différentes :

- M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (TO 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4) : 36,8 M€, 57% de la maquette du DP6B
- M19 – Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1) : 27,7 M€, 43%

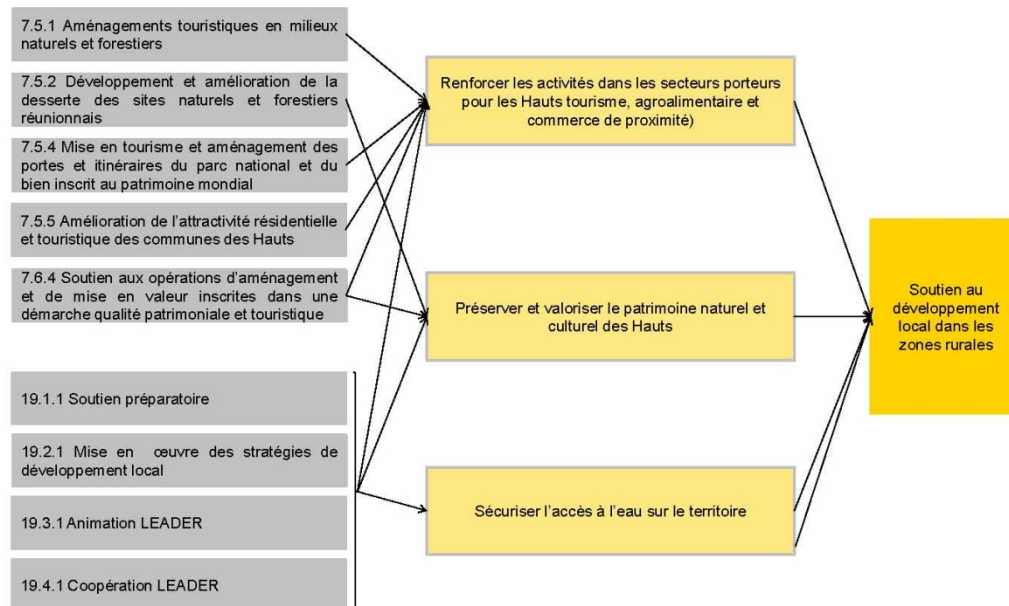
Des GAL qui devraient être opérationnels prochainement

La sélection des GAL est actuellement terminée et ceux-ci sont prêts à être opérationnels et à porter des projets LEADER. Les quatre GAL sélectionnés sont les suivants¹⁰:

- ▶ GAL « Grand Sud Terres de volcans » porté par SMEP/SCOT du Grand Sud avec 8 800 000 € de FEADER
- ▶ GAL « Les Hauts de l'Ouest, terres d'accueil » porté par TCO avec 5 500 000 € de FEADER
- ▶ GAL « Hauts Nord » porté par CINOR /AD2R avec 2 500 000 € de FEADER
- ▶ GAL « FOR Est » porté par CIREST/AD2R avec 4 000 000 € de FEADER

Cependant les fiches action correspondants aux projets LEADER et au fonctionnement des GAL n'étaient pas encore validées en 2016, étape nécessaire pour ne pas mettre en péril la programmation de plus de 27 millions d'euros prévus pour le développement des actions LEADER. Les projets soutenus peuvent être portés par de petites structures, plus sensibles aux variations de trésorerie, pour lesquels des délais de paiements raisonnables doivent être tenus. L'instrumentation d'OSIRIS est donc aussi indispensable à la bonne mise en œuvre des actions LEADER. Une faible dynamique de programmation sur les autres types d'action du domaine prioritaire. Bien que quelques dossiers destinés à améliorer les conditions de vie et l'attractivité des Hauts aient été programmés, l'avancement est globalement très limité sur l'ensemble de la mesure 7. L'objectif est de soutenir 65 opérations destinées à des investissements ou des études dans les infrastructures et les services de base or à fin 2016 seulement 5 opérations ont été soutenues. Des projets sont en cours d'instruction mais il est nécessaire que la dynamique de programmation s'accélère pour qu'un nombre plus important de projets soient réalisés et aient un impact sur le développement des zones rurales. Les opérations destinées à des aménagements en zones forestières n'ont pas débuté. L'ONF est la structure la plus à même de mettre en place des projets répondant aux objectifs de ces types d'opérations et des besoins existent. Cependant, l'ONF est prudent dans sa programmation et les retards de paiement sur les projets dont l'organisation est bénéficiaire la dissuadent à ce stade de s'engager sur de nouvelles opérations. Le rattrapage des retards de paiements et la stabilisation de la gouvernance du PDR devrait permettre à cet acteur d'engager des projets dans les prochains mois.

Diagramme Logique d'impact du domaine prioritaire DP6B



Source : EY, à partir du PDR et des éléments de programmation

7.q7) Conclusions et recommandations

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Le PDRR n'est pas concerné par ce domaine prioritaire.

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.s1) Synergies du programme et effet transversal

Voir réponse à la question d'évaluation.

7.s2) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

sans objet

7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.s5) Réponse à la question d'évaluation

Les synergies entre les priorités et domaines prioritaires sont importantes dans la mise en œuvre du programme et permettent de renforcer son efficacité. En effet les mêmes porteurs de projets sont impliqués dans la mise en œuvre des différentes priorités ce qui leur permet d'assurer la cohérence entre les actions et de mutualiser les actions qui peuvent l'être. C'est par exemple le cas de la Chambre d'agriculture qui assure un accompagnement des jeunes agriculteurs à l'installation et s'occupe de l'observatoire de la transmission ou encore du CTICS qui assure le suivi des exploitations de cannes à sucre mais aussi l'accompagnement technique et administratif. L'implication de l'ensemble des acteurs du secteur agricole dans les réseaux RITA et la coordination des réseaux par le CIRAD assurent de plus une cohérence importante et permettent un transfert rapide des innovations de la recherche vers les agriculteurs. Cependant l'intégration des acteurs de la foresterie et de l'industrie agroalimentaire est moins importante sur le début de programmation que celle des acteurs agricoles et son renforcement dans la suite de la programmation permettrait de renforcer l'efficacité du PDR. Les acteurs consultés n'ont pas identifié d'effets contre-productifs entre les mesures du PDR, une attention particulière doit cependant être donnée à certains aspects spécifiques:

- ▶ Les investissements dans le développement de l'irrigation doivent être faits en concertation avec les acteurs en charge de la gestion de l'eau pour assurer la durabilité de la ressource et dans un souci d'utilisation efficace de l'eau, plutôt que d'une augmentation du prélèvement;
- ▶ Le démarrage retardé des mesures de conseil doit être rattrapé rapidement pour assurer la cohérence et la pertinence des investissements réalisés ainsi que le maintien des compétences dans les structures en charge de l'accompagnement des agriculteurs dans la réalisation de leurs projets;
- ▶ La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une priorité pour la Réunion dans le maintien de la biodiversité et doit être prise en compte dans l'ensemble des mesures pouvant avoir un impact sur leur développement (Travaux d'aménagement, construction d'infrastructures, gestion forestière,...).

7.s6) Conclusions et recommandations

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.t1) Aide à l'assistance technique (hors RRN)

L'assistance technique assure le financement des ETP impliqués dans la mise en œuvre du programme: autorité de gestion, services instructeurs et AGILE. Les dossiers de demande de financement ont été déposés mais l'enveloppe dédiée à l'assistance technique n'a pas actuellement fait l'objet de programmation. Compte tenu des modifications importantes dans la gestion et la mise en œuvre du programme entre les deux programmations, le début de programmation a été marqué par des besoins importants pour monter en compétences au sein de l'autorité de gestion et pour appréhender les changements dans les services instructeurs.

7.t2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|--|-------------------------------|---|
| Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées | | Nombre d'employés impliqués dans la gestion du PDR |
| Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées | | Compétences des employés impliqués dans la gestion du PDR |
| Les capacités institutionnelles et administratives pour la gestion efficace du PDR ont été renforcées | | Fonctionnalité du système informatique pour la gestion de programme |
| Les capacités des partenaires concernés définis à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013 ont été renforcées | | Types et nombre d'activités de renforcement des capacités |
| Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées | | Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR |
| Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées | | Nombre de personnes recevant des informations sur le PDR |
| Le PDR a été communiqué auprès du public et les informations ont été diffusées | | Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation |
| Le suivi a été amélioré | | |
| Les méthodes d'évaluation ont été améliorées et fournissent des résultats d'évaluation fiables | | |
| La mise en œuvre du PDR s'est améliorée | | Longueur de la demande et processus de paiement |
| La charge administrative pesant sur les bénéficiaires a été réduite | | |

7.t3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers

programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020
- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.t4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|---|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre de personnes recevant des informations sur le PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Informations sur l'utilisation des résultats de l'évaluation | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Types et nombre d'activités de renforcement des capacités | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Fonctionnalité du système informatique pour la gestion de programme | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre d'employés impliqués dans la gestion du PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Compétences des employés impliqués dans la gestion du PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre d'activités de communication et de diffusion du PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Longueur de la demande et processus de paiement | Non | | | | |

7.t5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;
- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.t6) Réponse à la question d'évaluation

L'état d'avancement de la programmation ne permet pas d'apporter de réponse à cette question.

7.t7) Conclusions et recommandations

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.u1) Logique d'intervention du RRN

Le secrétariat général des hauts est le référent régional sur le RRN avec un agent à mi-temps sur le RRN. Les actions depuis le début de la programmation ont consisté aux participations aux actions du réseau national à Paris et à la construction du réseau régional. Un séminaire a été réalisé en octobre 2016 et a rassemblé 150 personnes des principales organisations agricoles de l'île. Un questionnaire a de plus été diffusé auprès des membres du réseau pour identifier les thématiques sur lesquels le réseau doit se concentrer. Les thématiques qui ressortent de cette consultation sont similaires aux thématiques identifiées au niveau national: agroforesterie, circuits courts et agro-écologie. Si le réseau est désormais constitué, les travaux du réseau n'ont pas véritablement commencé à ce stade.

7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

| Critères d'appréciation | Indicateur de résultat commun | Indicateur de résultat supplémentaire |
|---|-------------------------------|--|
| Le nombre et les types de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PDR ont augmenté | | Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL) |
| La qualité de la mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce aux activités du RRN, p.ex. - Capacités renforcées des bénéficiaires du PDR - Meilleure connaissance de l'évaluation - Les enseignements tirés des évaluations sont pris en compte dans la mise en œuvre du programme | | Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN) |
| Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN | | Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN |
| Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN | | Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN |
| L'innovation dans l'agriculture, la foresterie, la production alimentaire et les zones rurales a été favorisée par les possibilités offertes par le RRN | | Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR |

7.u3) Méthodes appliquées

En raison des faibles taux d'avancement des différentes mesures du programme de développement rural, l'évaluation réalisée par Ernst & Young Advisory a été faite en tenant compte de l'ensemble des dossiers programmés et non pas seulement des dossiers soldés. Il s'agit donc de perspectives de consommation.

L'analyse documentaire a permis d'analyser les documents suivants :

- Programme de développement rural de la Réunion 2014-2020

- Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD)
- Données de suivi de la programmation et des paiements de l'AGILE
- Données prévisionnelles de la programmation et des paiements de la DAAF

L'analyse de ces documents a été complétée par la réalisation d'entretiens avec les différents services instructeurs et les différents acteurs des secteurs agricoles et forestiers (chambre d'agriculture, FRCA, instituts techniques, organisation de producteurs,...), et la transmission de documents par ces différents intermédiaires.

7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

| Type d'indicateur | Code et nom de l'indicateur (unité) | Taux | Valeur de l'indicateur | Valeur brute calculée | Valeur nette calculée | Sources de données et d'information |
|---------------------------------------|--|------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN | Non | | | | |
| Indicateur de résultat supplémentaire | Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL) | Non | | | | |

7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En raison de l'avancement du programme et de la méthodologie utilisée, plusieurs limites peuvent être identifiées :

- Les données de programmation peuvent ne pas correspondre aux données après paiements à cause d'erreurs d'éligibilité des dépenses, ou de projets abandonnés ;

- Le faible avancement du programme rend difficile l'identification des effets du programme de développement rural 2014-2020 soit parce que les effets ne sont pas encore visibles soit parce qu'ils peuvent être confondus avec les effets des projets de la programmation précédente.

7.u6) Réponse à la question d'évaluation

L'état d'avancement de la programmation ne permet pas d'apporter de réponse à cette question.

7.u7) Conclusions et recommandations

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique.

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique.

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique.

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique.

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Pas d'évaluation spécifique.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Les enjeux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en milieu rural sont importants à La Réunion. En effet les femmes constituent un public particulièrement vulnérable à La Réunion en particulier face à l'emploi: une femme sur deux en âge de travailler a un emploi contre deux hommes sur trois¹¹. Les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes mais une part plus importante qu'en métropole se présente sur le marché du travail sans diplôme. La parentalité, plus fréquente et plus précoce à La Réunion est aussi une des causes de l'éloignement des femmes du marché du travail. Ainsi les enjeux relatifs à l'émancipation et l'indépendance des femmes réunionnaises sont importants. En 2014, 1269 femmes sont cheffes d'exploitations et co-exploitantes soit 17% des exploitants agricoles.

De manière transversale, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes est appliqué dans les programmes à travers le respect de la législation française, en particulier de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Cette loi prévoit de nouveaux moyens en faveur de l'égalité professionnelle, comme l'interdiction d'accès aux marchés publics pour les entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle (égalité salariale entre les hommes et les femmes pour les entreprises de plus de 50 salariés notamment). Les dispositions législatives sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapés ont également été renforcées, avec la loi du 15 août 2015 sur l'accessibilité des lieux publics. L'application de ces dispositions constitue une obligation réglementaire pour les dispositifs concernés des programmes.

Par ailleurs, la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre du comité national de suivi plurifonds, de même qu'un représentant associatif dans le milieu du handicap de l'UDAF (Union départementale des Associations familiales). Ils participent ainsi au suivi de la mise en œuvre des programmes et peuvent suivre spécifiquement l'application des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'égalité des chances et des luttes contre les discriminations, à travers le rapport annuel de mise en œuvre.

La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE), l'Association Féminine pour le Développement Agricole (AFDAR) et la commission des agricultrices de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitations Agricoles (FDSEA) organisent annuellement depuis 2015 une manifestation lors de la journée internationale de la Femme rurale couplée à la remise du trophée des agricultrices. L'objectif de cette journée est de mettre en avant le rôle des femmes dans l'économie rurale. Cette action n'est cependant pas soutenue par le FEADER.

Au sein du programme de développement rural, aucune action spécifique à destination des femmes n'a été mise en place excepté dans le cadre des activités de l'AD2R qui sous certains aspects de ces actions travaillent de façon rapprochée avec les femmes en milieu rural. Les indicateurs sexués du programme ne sont pas actuellement disponibles.

De façon générale, les projets d'aménagement et équipements de sites touristiques publics financés au titre du PDRR prennent en compte les investissements relatifs à l'accessibilité.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le développement durable est largement pris en compte au sein des projets du programme de développement rural. Tout d'abord sur le plan environnemental, le transfert de connaissance et d'information ainsi que les projets de recherche contribuent à développer et diffuser des pratiques plus respectueuses de l'environnement (diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) tout en conservant ou améliorant les performances économiques des exploitations. Les MAEC et le soutien à l'agriculture biologique permettent également de promouvoir des pratiques durables en agriculture. Concernant l'énergie, les mesures n'ont pas encore démarré mais peuvent permettre d'améliorer les performances énergétiques des exploitations. Les aides à la modernisation et aux investissements permettent aussi de développer des systèmes plus efficaces et de prendre en compte les contraintes environnementales dans leur réalisation. 10% de l'électricité réunionnaise est de plus déjà produite par l'utilisation de la bagasse, co-produit de la transformation de la canne en sucre, ainsi l'enjeu énergétique est moins prégnant à la Réunion qu'en métropole. Toutefois, malgré la dépendance énergétique de l'île et les potentialités en énergies renouvelables, le PDR ne traite pas du développement de cette filière. Enfin les projets de gestion de l'eau ont eux aussi peu démarré, cependant le PDR prévoit d'accroître les surfaces irriguées ce qui peut être préjudiciable à la disponibilité de l'eau et aux écosystèmes, mais positif dans la mesure où ces ouvrages viennent remplacer des captages sauvages dont l'incidence sur la ressource n'est pas maîtrisée. Le développement de l'irrigation doit être réalisé avec prudence et couplé à des recherches sur le développement de cultures résistantes à la sécheresse. Plusieurs projets soutiennent la diversification des productions et des activités agricoles qui permettent de diversifier les sources de revenu des exploitants et ainsi d'assurer la durabilité économique des exploitations. La modernisation des exploitations agricoles est aussi un moyen d'améliorer la performance économique des exploitations dans la durée. La consommation locale en produits transformés étant toujours fortement dépendante des produits métropolitains, leur importation comporte un coût environnemental très élevé, qu'il convient de prendre en compte pour encourager le développement de filières de production locale. Les activités de structuration des filières agricoles et agroalimentaires constituent une réponse à cet enjeu environnemental que le PDR doit encourager. Le programme de développement rural tient compte des différences de vulnérabilité des populations et concentre une part importante de ses financements pour favoriser le développement des Hauts de la Réunion plus fragile que le reste du département. Des projets sont de plus spécifiquement destinés à l'accompagnement des agriculteurs les plus en difficultés ou des structures de taille restreinte.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

L'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 a pour objectif d'assurer une mise en œuvre du PDR en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes du programme en particulier au moment des comités de suivi. Les partenaires cités par le règlement sont:

- ▶ les autorités urbaines et autres autorités publiques compétentes ;
- ▶ les partenaires économiques et sociaux ;
- ▶ les organismes pertinents représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.

L'ensemble des acteurs du secteur agricole ont été largement impliqués dans la rédaction du PDR et

continuent de l'être dans la mise en œuvre du programme. En effet la majorité d'entre eux sont bénéficiaires directs de la programmation et entretiennent ainsi des contacts réguliers avec les services instructeurs et l'autorité de gestion. Ils sont aussi impliqués dans le recrutement des porteurs de projets en assurent aussi un rôle d'animation auprès des bénéficiaires potentiels. Ils sont de plus force de proposition sur les modalités de mise en œuvre du programme avec l'organisation de comités techniques blancs sur l'initiative de la chambre d'agriculture pour tester les fiches actions et proposer des adaptations. Ils relaient des demandes relatives à la simplification du dispositif de gestion de manière structurée.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

| | |
|---|-----|
| 30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé? | Non |
| 30B L'évaluation ex ante est-elle terminée? | Non |
| 30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante | - |
| 31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé? | Non |
| 13A L'accord de financement a-t-il été signé? | Non |
| 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier | - |

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

See Monitoring Annex

Annex II

Detailed table showing implementation level by Focus areas including output indicators

| Domaine prioritaire 1A | | | | | | | |
|-------------------------------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 1A | T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) | 2014-2016 | | | 0,43 | 2,10 | 20,45 |
| | | 2014-2015 | | | | | |

| Domaine prioritaire 1B | | | | | | | |
|-------------------------------|---|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 1B | T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B) | 2014-2016 | | | 2,00 | 4,55 | 44,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |

| Domaine prioritaire 1C | | | | | | | |
|-------------------------------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 1C | T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C) | 2014-2016 | | | | | 3 500,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |

Domaine prioritaire 2A

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|-------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|---------------------------|
| 2A | T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | 2014-2016 | 0,13 | 0,55 | | | 23,62 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 2A | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 20 656 291,00 | 16,30 | 636 912,94 | 0,50 | 126 761 113,27 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 598 563,00 | 19,78 | 636 912,94 | 3,50 | 18 191 916,57 |
| M01.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 840 000,00 |
| M01.1 | O12 - Nombre de participants aux formations | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 1 800,00 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6 067 355,62 |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 2 000,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 16 774 128,00 | 19,28 | 0,00 | 0,00 | 87 016 666,67 |
| M04 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 154 606 296,30 |
| M04.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 68 270 000,00 |
| M04.1 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 1 800,00 |
| M04.3 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 17 066 666,67 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 000 000,00 |
| M06 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 4 000 000,00 |
| M06.3 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 120,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 283 600,00 | 2,47 | 0,00 | 0,00 | 11 485 174,41 |

Domaine prioritaire 2B

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|-----------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|---------------------------|
| 2B | T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B) | 2014-2016 | 0,43 | 18,20 | 0,13 | 5,50 | 2,36 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 2B | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 200 279,00 | 24,85 | 371 300,00 | 2,88 | 12 879 020,92 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 793 415,00 | 43,87 | 94 500,00 | 2,31 | 4 087 607,72 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 231 413,20 |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 400,00 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 406 864,00 | 18,61 | 276 800,00 | 3,66 | 7 560 000,00 |
| M06 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 276 800,00 | 3,66 | 7 560 000,00 |
| M06.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 276 800,00 | 3,66 | 7 560 000,00 |
| M06.1 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 10,00 | 5,56 | 180,00 |

Domaine prioritaire 3A

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|----------------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|---------------------------|
| 3A | T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | 2014-2016 | | | | | 0,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| | Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations) | 2014-2016 | | | | | 50,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 3A | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 9 780 534,00 | 17,56 | 639 349,56 | 1,15 | 55 695 396,02 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 986 254,00 | 118,66 | 29 124,00 | 1,74 | 1 673 876,75 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 504 264,13 |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 200,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 4 627 189,00 | 9,82 | 0,00 | 0,00 | 47 120 000,00 |
| M04 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 79 120 000,00 |
| M04.1 M04.2 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 50,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 167 091,00 | 49,51 | 610 225,56 | 9,54 | 6 397 255,14 |

Domaine prioritaire 3B

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|-----------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|------------|--------------------|---------------------------|
| 3B | T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B) | 2014-2016 | | | | | 4,99 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 3B | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 3 175 578,00 | 22,86 | 320 528,39 | 2,31 | 13 888 982,58 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 910 378,00 | 39,26 | 320 528,39 | 6,59 | 4 865 843,30 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 465 860,74 |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| M05 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 666 666,67 |
| M05.1 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 380,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 1 265 200,00 | 25,87 | 0,00 | 0,00 | 4 890 611,87 |

Priorité P4

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 | |
|-------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|-----------------|
| P4 | T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A) | 2014-2016 | | | | | 2,88 | |
| | | 2014-2015 | | | | | | |
| | T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | 2014-2016 | | | | | 17,80 | |
| | | 2014-2015 | | | | | | |
| | T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | 2014-2016 | | | | | 18,27 | |
| | | 2014-2015 | | | | | | |
| | T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A) | 2014-2016 | | | | | 20,46 | |
| | | 2014-2015 | | | | | | |
| | FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| | P4 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 10 913 819,00 | 8,76 | 524 024,39 | 0,42 | 124 615 380,72 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 2 349 055,00 | 59,89 | 368 615,09 | 9,40 | 3 922 206,51 | |
| M01.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 560 000,00 | |
| M01.1 | O12 - Nombre de participants aux formations | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 1 200,00 | |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 012 882,30 | |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 300,00 | |
| M07 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6 800 000,00 | |
| M07.1 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 10,00 | |
| M08 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 300 000,00 | 1,58 | 0,00 | 0,00 | 19 000 000,00 | |
| M08.3 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 5 000 000,00 | |
| M08.3 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 3,00 | |
| M08.4 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 3 000 000,00 | |
| M08.5 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 11 000 000,00 | |
| M08.5 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 20,00 | |

| | | | | | | | |
|-------|-----------------------------------|-----------|--------------|-------|------------|------|---------------|
| M08.5 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 740,00 |
| M10 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 23 200 000,00 |
| M10.1 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 8 872,00 |
| M11 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 906 666,67 |
| M11.1 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 130,00 |
| M11.2 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 350,00 |
| M13 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 45 333 333,33 |
| M13.1 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 15 947,00 |
| M13.2 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 14 053,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 8 264 764,00 | 40,43 | 155 409,30 | 0,76 | 20 440 291,91 |

| Domaine prioritaire 5A | | | | | | | |
|------------------------|--|-----------|-----------------------------------|-----------------|----------|-----------------|------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 5A | T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A) | 2014-2016 | | | | | 19,43 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 5A | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 286 539,00 | 0,34 | 0,00 | 0,00 | 84 163 439,82 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 525 215,82 |
| M02 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 158 224,00 |
| M02.1 | O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 50,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 286 539,00 | 0,34 | 0,00 | 0,00 | 83 480 000,00 |
| M04 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 85 284 444,44 |
| M04 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 1 700,00 |
| M04.1 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 280,00 |
| M04.3 | | | | | | | |

| Domaine prioritaire 5B | | | | | | | |
|-------------------------|---|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 5B | T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B) | 2014-2016 | | | | | 7 111 111,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 5B | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 333 333,33 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 333 333,33 |
| M04 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 7 111 111,00 |
| M04.1 M04.2 M04.3 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 150,00 |

| Domaine prioritaire 5C | | | | | | | |
|------------------------|--|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
| 5C | Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro) | 2014-2016 | | | | | 7 520 000,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 5C | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 640 000,00 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 640 000,00 |

Domaine prioritaire 6A

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|----------------|---|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| 6A | T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A) | 2014-2016 | | | | | 200,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 6A | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 2 479 250,00 | 8,00 | 0,00 | 0,00 | 31 000 000,00 |
| M01 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 457 600,00 | 14,30 | 0,00 | 0,00 | 3 200 000,00 |
| M01.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 3 200 000,00 |
| M01.1 | O12 - Nombre de participants aux formations | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| M04 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 204 040,00 | 40,81 | 0,00 | 0,00 | 500 000,00 |
| M04 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 500 000,00 |
| M06 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 450 502,00 | 3,88 | 0,00 | 0,00 | 11 600 000,00 |
| M06 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 19 507 692,31 |
| M06.2 M06.4 | O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 385,00 |
| M08 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 438 500,00 | 6,89 | 0,00 | 0,00 | 6 366 666,67 |
| M08 | O5 - Superficie totale (ha) | 2014-2016 | | | | | 15,00 |
| M08.6 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 6 366 666,67 |
| M08.6 | O2 - Total des investissements | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 8 488 888,89 |
| M16 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 928 608,00 | 9,95 | 0,00 | 0,00 | 9 333 333,33 |

Domaine prioritaire 6B

| FA/M | Nom de l'indicateur cible | Période | Based on approved (when relevant) | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Valeur cible pour 2023 |
|---|---|-----------|--------------------------------------|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|
| 6B | T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B) | 2014-2016 | | | | | 400,00 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| | T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | 2014-2016 | | | | | 20,29 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| | T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B) | 2014-2016 | | | | | 20,29 |
| | | 2014-2015 | | | | | |
| FA/M | Indicateur de réalisation | Période | Committed | Utilisation (%) | Realised | Utilisation (%) | Prévu pour 2023 |
| 6B | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 974 262,00 | 1,51 | 0,00 | 0,00 | 64 533 333,34 |
| M07 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 934 262,00 | 2,54 | 0,00 | 0,00 | 36 800 000,00 |
| M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8 | O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres) | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 170 000,00 |
| M07.5 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 40,00 |
| M07.6 | O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 25,00 |
| M19 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | 40 000,00 | 0,14 | 0,00 | 0,00 | 27 733 333,34 |
| M19 | O18 - Population concernée par les groupes d'action locale | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 170 000,00 |
| M19 | O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 4,00 |
| M19.1 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 60 000,00 |
| M19.2 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 22 666 666,67 |
| M19.3 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 340 000,00 |
| M19.4 | O1 - Total des dépenses publiques | 2014-2016 | | | 0,00 | 0,00 | 4 666 666,67 |

Annex III

Summary table of quantified results

| Result indicator name and unit (1) | Target value (2) | Main value (3) | Secondary contribution (4) | LEADER/CLLD contribution (5) | Total RDP (6)=3+4+5 |
|---|---------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) | 23,62 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)* | N/A | | | | |
| R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B) | 2,36 | 0,13 | N/A | 0,00 | 0,13 |
| R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A) | 0,00 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B) | 4,99 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A) | 2,88 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A) | 20,46 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | 18,27 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B) | | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | 17,80 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C) | | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A) | 19,43 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le | N/A | | | | |

| | | | | | |
|---|--------|------|-----|------|------|
| PDR (domaine prioritaire 5A)* | | | | | |
| R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)* | N/A | | | | |
| R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)* | N/A | | | | |
| R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D) | | | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D) | | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)* | N/A | | | | |
| R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)* | N/A | | | | |
| R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E) | | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A) | 200,00 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B) | 20,29 | 0,00 | N/A | | 0,00 |
| R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B) | 20,29 | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |
| R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B) | 400,00 | 0,00 | N/A | | 0,00 |
| R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C) | | 0,00 | N/A | 0,00 | 0,00 |

Documents

| Intitulé du document | Type de document | Date du document | Référence locale | Référence de la Commission | Total de contrôle | Fichiers | Date d'envoi | Envoyé par |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---|---------------------|-------------------|
| Résumé à l'intention des citoyens | Résumé à l'intention des citoyens | 20-10-2017 | | Ares(2017)5136605 | 582042217 | Résumé à l'intention des citoyens | 20-10-2017 | nmonmion |
| AIR Financial Annex 2014FR06RDRP004 | Annexe financière (systèmes) | 02-10-2017 | | Ares(2017)5136605 | 1656134586 | AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP004_fr.pdf | 20-10-2017 | nmonmion |

